

A-3 LES FONDEMENTS DU PAYSAGE

A-31 APPROCHE THÉMATIQUE

Un atlas cartographique pour faire émerger les fondements du paysage

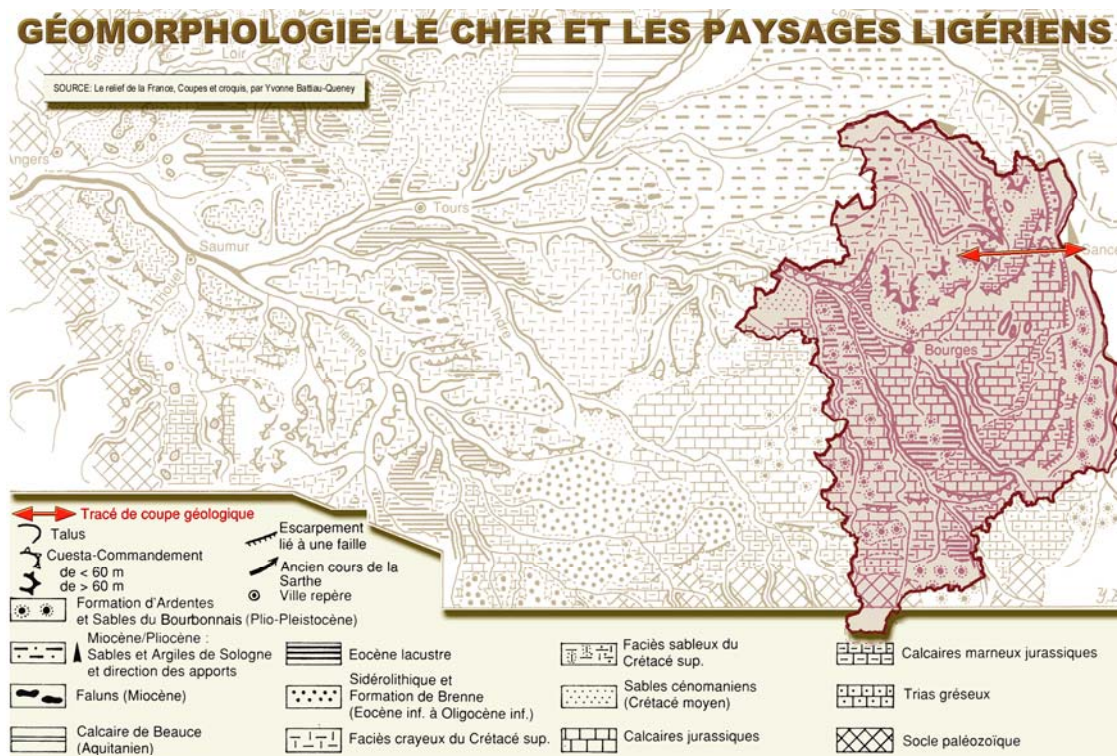
Ce chapitre est conçu comme un atlas, c'est-à-dire selon le dictionnaire Larousse, un "recueil de cartes géographiques" commentées dans le dessein de dégager les fondements des paysages départementaux. Les cartes sont établies à partir de sources diverses (fonds SCANN 25 et SCANN 100 de l'Institut Géographique National², cartes géologiques du BRGM³, statistiques INSEE⁴ et SCEES⁵, et autres documents dont la liste exhaustive figure

dans l'annexe bibliographique) systématiquement réinterprétées graphiquement. En effet notre propos est de dégager progressivement à partir des documents étudiés les fondements du paysage. Cet atlas est donc orienté ; il ne comporte que des informations qui sont "porteuses de paysage", déterminantes pour la compréhension de l'organisation du territoire. Les cartes sont essentiellement conçues en considérant que les données traitées n'ont de sens qu'en ce

qu'elles sont porteuses d'un caractère original des paysages décrits. On distingue dans cet atlas deux catégories de cartes: les unes "actives", qui sont une série d'interprétations des sujets décrits afin d'en extraire des caractères paysagers et les autres purement informatives, qui renseignent sur les modalités d'occupation du sol (cartes statistiques, cartes thématiques brutes).

A- 311 La géomorphologie du département du Cher

Un relief totalement déterminé par une géomorphologie de bassin



Le département du Cher dans le contexte géomorphologique de la région

2 : dans le cadre d'une convention d'utilisation avec la DDE du Cher

3 : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

4 : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

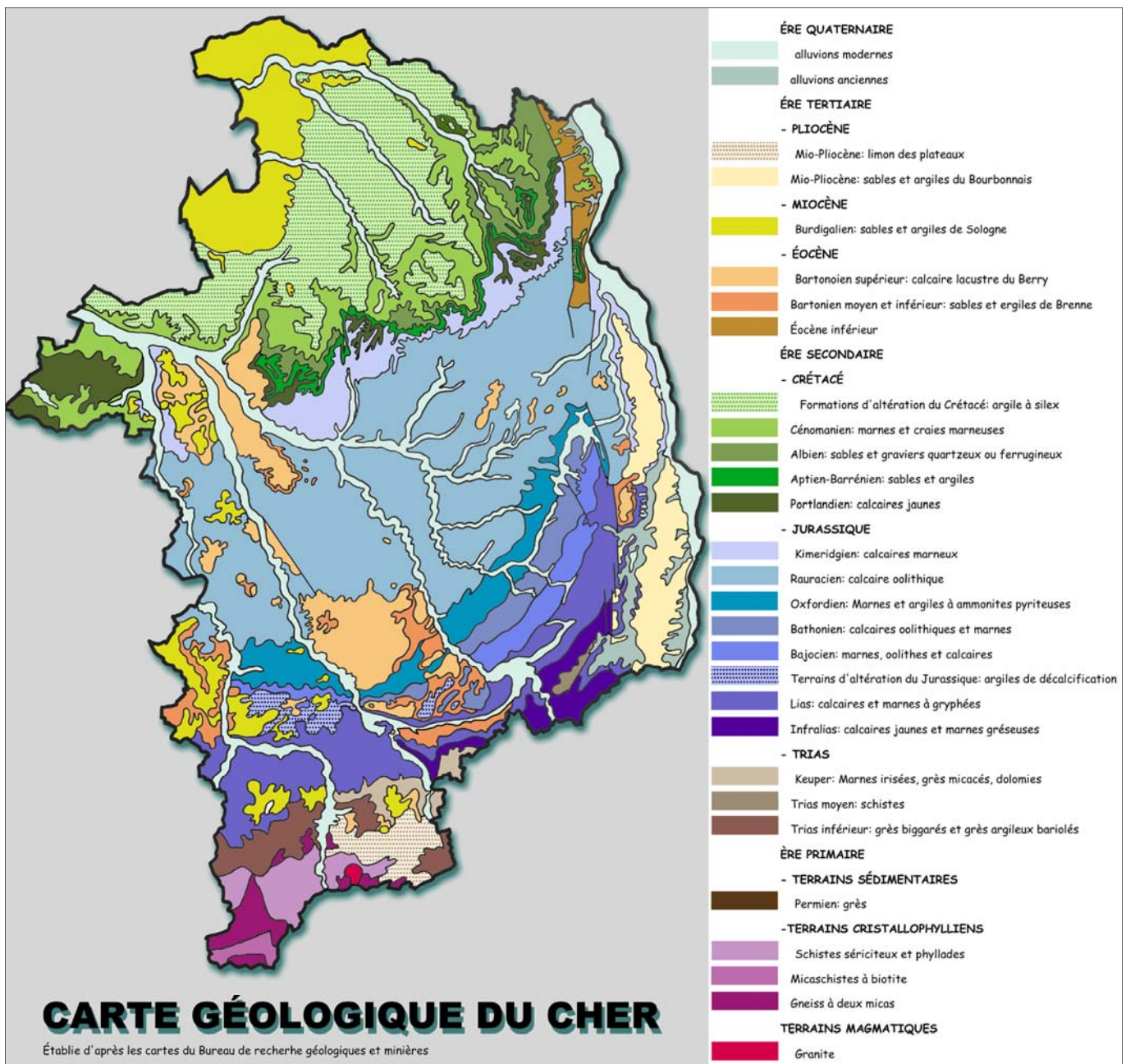
5 : Service Central des Etudes Economiques et Statistiques (ministère de l'Agriculture et de la Forêt)

Le cours de la Loire partage la Région Centre en deux entités sédimentaires : au nord une série de reliefs tabulaires peu différenciés se déploie jusqu'aux confins du Massif Armoricain et au sud un système régulier de cuestas⁶, bien visibles en Berry vient s'adosser au Massif Central. Le relèvement des couches sédimentaires dans le Cher fait apparaître toute la série des terrains du secondaire et du

tertiaire, appuyés sur les premiers contreforts primaires qui constituent les terrains de l'extrême sud du département (région de la Marche, qui se prolonge dans l'Allier). Les cuestas sont rehaussées par les mouvements tectoniques de la fin de l'ère tertiaire qui ont produit un système de failles puissantes au dévers desquelles coule la Loire. La combinaison des cuestas et des failles compose un ensemble d' arcs

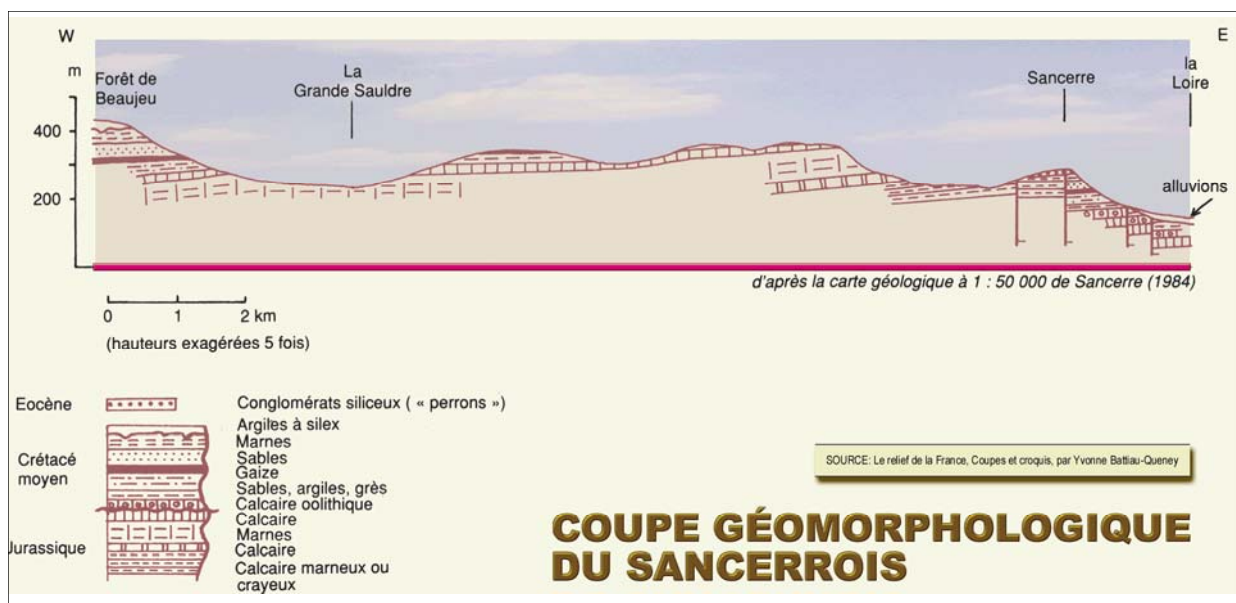
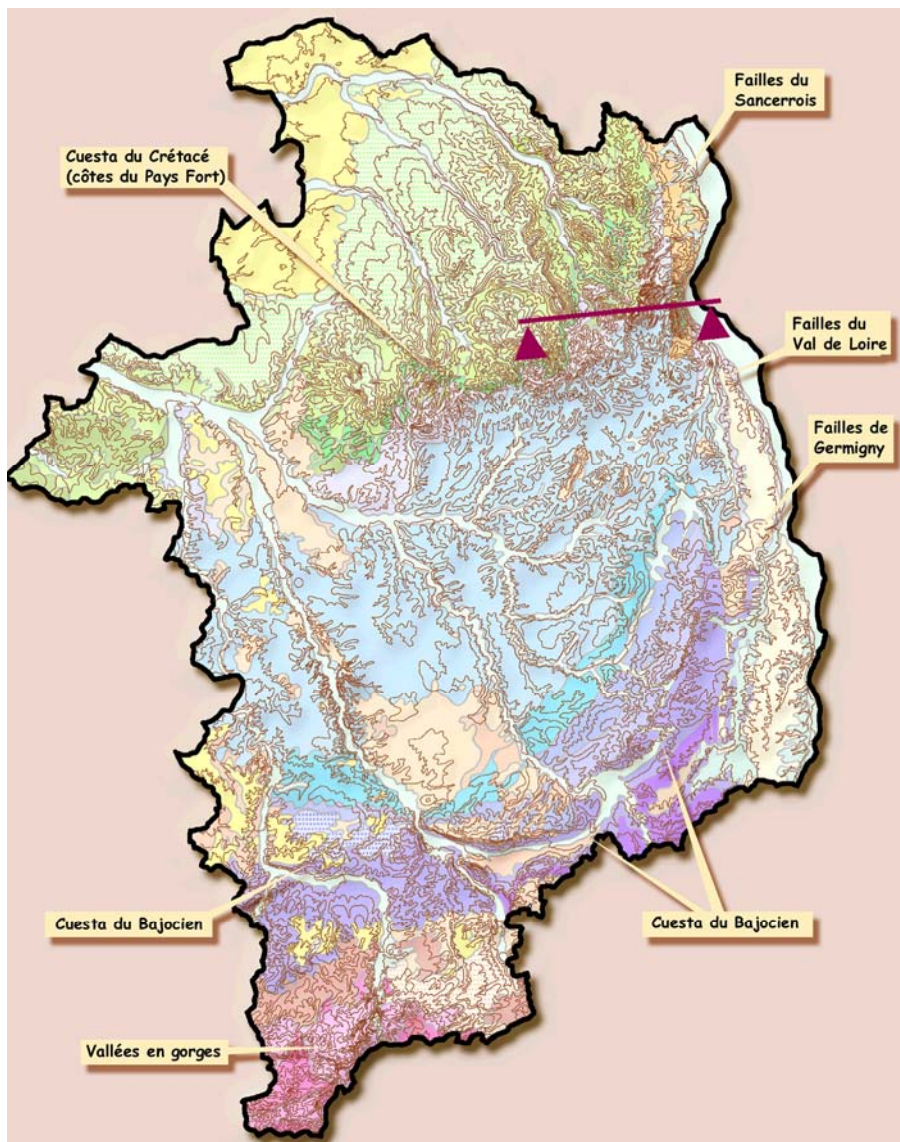
dont la convexité se tourne vers le sud-est et se retourne en une ligne nord-sud qui fonde la limite orientale du département et de la région.

La carte géologique montre clairement le relèvement des couches aux abords du Massif Central et la recomposition par les failles ligériennes. Les affleurements s'évasent progressivement du sud au nord et montrent la succession des différents étages du



6 : cuesta : relief linéaire fondé sur l'alternance de roches dures et tendres et le pendage des couches, très apparent en ces confins de bassin.

Secondaire : Jurassique entre le sud du département et le Sancerrois puis Crétacé entre Pays Fort et Sologne. Les couches sédimentaires les plus anciennes (Trias) sont plus ou moins empâtées de dépôts tertiaires (limons des plateaux) et se mêlent d'affleurements cristallophylliens anciens, tandis que les couches plus récentes du Secondaire (Jurassique et Crétacé) se déploient en assises régulières qui alternent roches dures et tendres. Ainsi du sud au nord on trouve une succession irrégulière d'affleurements anciens plus ou moins recouverts de limons, au pied desquels s'étendent les premiers sédiments du Trias (régions de Châteaumeillant et Saulzais-le-Potier), les terrains du Jurassique ancien en arcs courts de marnes, d'argiles et de calcaire de Saint Amand à Dun-sur-Auron puis les vastes assises du calcaire Rauracien qui portent les paysages de la plaine de Champagne Berrichonne, et enfin les assises du Crétacé dominant puissamment le Jurassique par la cuesta qui délimite le Pays Fort. A l'extrême nord, des dépôts argileux et sableux du Tertiaire portent les paysages de Sologne,



Les cuestas et le système de failles : exemple du Sancerrois

qui se prolongent largement dans le Loiret. La morphologie est soulignée par les failles d'orientation nord-sud qui soulignent les lignes de structure et ont constitué l'effondrement au pied duquel coule la Loire. La géologie du Cher se complète de quelques dépôts qui se superposent à la morphostructure générale : les calcaires lacustres du Berry, qui se sont déposés à la fin de l'Éocène, lorsque se fut retirée la mer secondaire, les limons des plateaux, surtout présents sur les assises anciennes méridionales et les formations d'altération du calcaire, couches plus ou moins épaisses d'argiles à silex.

La carte de la page précédente montre comment le relief suit et révèle la structure géologique. En ce sens, la géomorphologie du Cher est beaucoup plus révélatrice des formes du Bassin Parisien que les autres parties de la Région Centre. Les lignes d'organisation principales sont offertes par les deux systèmes de cuestas nés de la présence de sédiments durs superposés à des roches plus tendres : au sud, la cuesta du Bajocien est issue de la présence d'une couche puissante d'oolithes et de calcaires durs. Cette côte parfois noyée par l'érosion et les dépôts ultérieurs est bien lisible à l'ouest de la Vallée de Germigny, au nord de Saint Amand-Montrond et dans le secteur de Lignières. La succession des couches du Jurassique inférieur se traduit par quelques exhaussements parallèles plus ou moins empâtés et la côte du Crétacé constitue le relief majeur du Département en séparant les hauteurs du Pays Fort et la plaine Champenoise. Les failles orientales composent la limite du département avec au

nord les failles du Sancerrois et du val de Loire, plus au sud, le système de failles se dédouble et s'enfonce vers l'ouest composant avec la cuesta du Bajocien la vallée de Germigny. Ce système structural compose un relief de plateau légèrement incliné vers le nord nord-ouest, appuyé sur le relief des confins auvergnats au sud (500 mètres NGF⁷ à Préveranges) et sur les failles ligériennes à l'est (point culminant, la butte de Thauvenay à 350 mètres NGF). Le plateau s'incline en pente

régulière, passant d'environ 200 mètres au pied de St Amand à 150 mètres au nord aux confins du Loiret. Les principales cuestas déterminent des reliefs linéaires qui dominent le plan général de 80 mètres pour la côte du Bajocien (hauteurs de Saint Amand-Montrond et Lignières) et de plus de 250 mètres pour la côte du Crétacé rehaussée par les failles : la butte d'Humbligny domine le Pays Fort du haut de ses 430 mètres.



Le relief : cette interprétation de la carte topographique, établie à partir des courbes de niveau du SCANN 100 (différence de niveau entre deux courbes successives : 25 mètres) montre comment se révèlent les grandes lignes structurales décrites ci-dessus.

7 NGF : Nivellement Général de la France

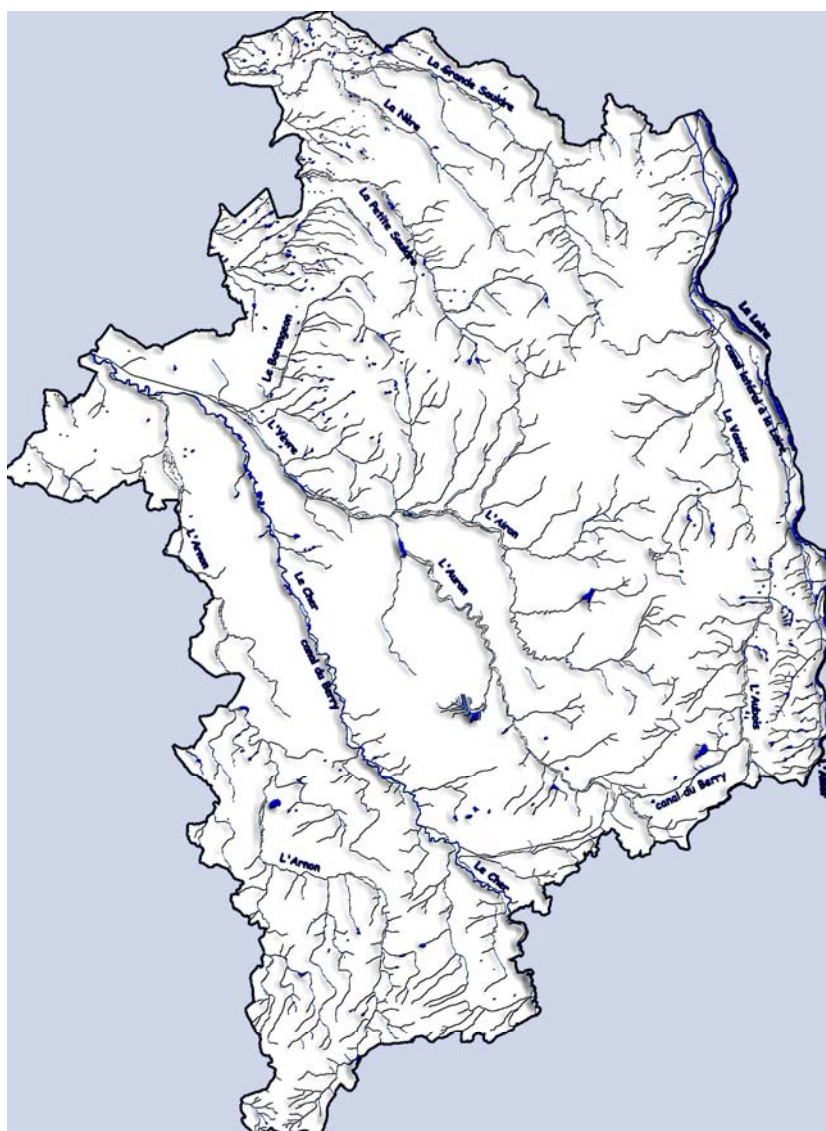
A-312 Le réseau hydrographique

Le Cher conduit en Loire l'essentiel des eaux du département

Les principales rivières qui arrosent le département suivent la ligne de plus grande pente des terrains secondaires pour rejoindre au nord de Vierzon le Cher, qui poursuit son cours au pied de la cuesta du Crétacé puis suit un cours parallèle à la Loire qu'il rejoint non loin de Tours. La Sauldre qui

draine les eaux solognotes ne rejoint le Cher qu'à l'extérieur du département. Seule la frange orientale située à l'aval des grandes failles voit ses eaux conduites directement vers l'Allier ou la Loire, soit par de petits ruisseaux perpendiculaires au versant de rive gauche, (l'Allier et la Loire

au nord de Sancerre) soit par l'intermédiaire de deux rivières qui se jettent en Loire : l'Aubois et la Vauvise. Comme le montre la carte du réseau, ruisseaux et rivières sont clairement inféodés au système de relief. On distingue une partie sud enchevêtrée, qui correspond aux reliefs complexes de la Marche et du Boischaut, établis sur les terrains primaires et triasiques, la partie centrale très hiérarchisée qui suit à la fois les lignes de pente et les reliefs des cuestas tandis qu'au nord sur les terrains crétacés on retrouve une hydrographie complexe qui dissèque le rebord de la cuesta. Les terrains tertiaires argileux de Sologne ont induit quant à eux un chevelu inextricable de ruisseaux et un semis de nombreux étangs. Par ailleurs, à l'exception de la partie sud sur roches dures qui voit les vallées du Cher et surtout de l'Arnon s'encaisser vigoureusement, la faible pente des couches sédimentaires a généré des cours méandriques qui serpentent paresseusement dans leurs plaines alluviales peu profondes et souvent larges (Airon, Auron, cours moyen du Cher et de l'Arnon). Loire et Allier font exception car les "deux fleuves"⁸ coulent dans une vaste plaine séparée des paysages du Cher par les grandes failles semblant tourner le dos au reste du département.



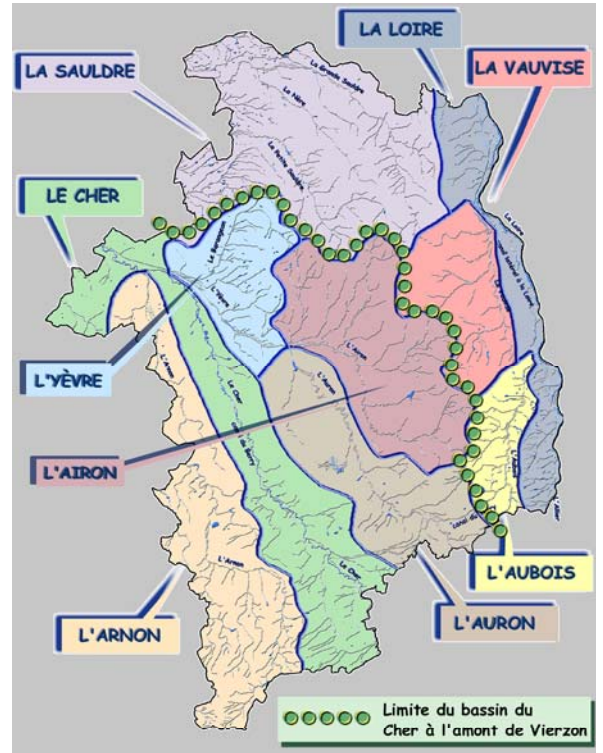
Le réseau hydrographique, carte établie d'après le SCANN 100

⁸ Voir texte de présentation de l'unité 3-6 : Vallée de la Loire

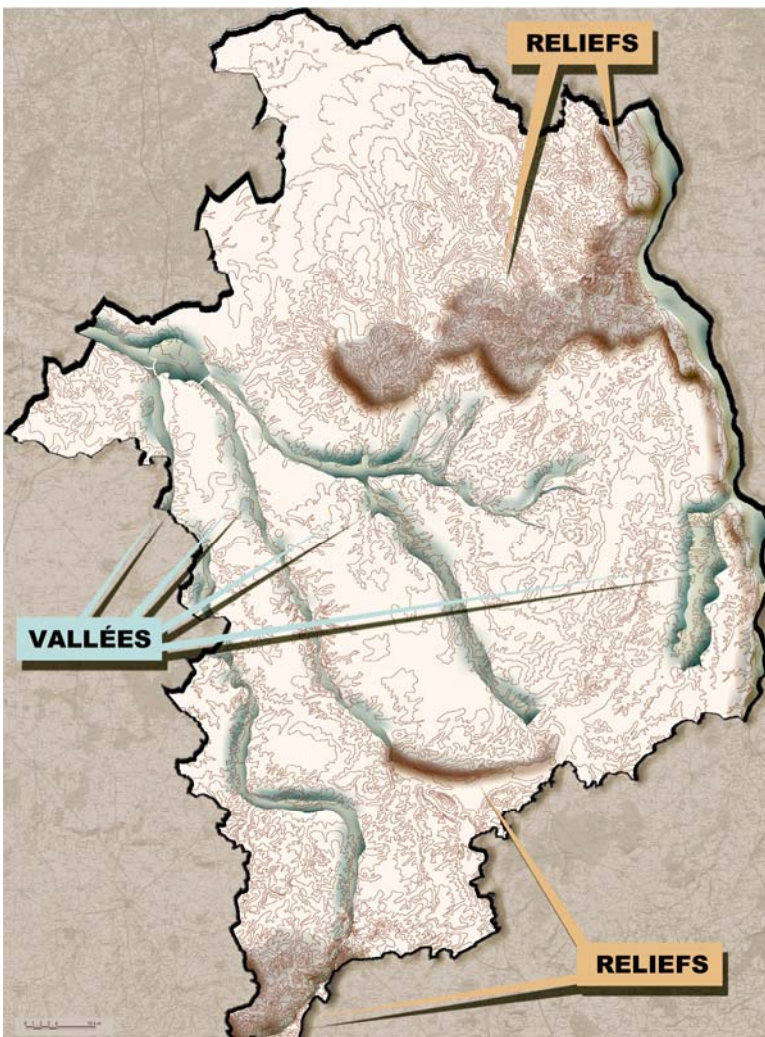


La vallée du Cher

Cette carte distingue les surfaces qui sont drainées par le Cher dans le département, c'est-à-dire à l'amont de Vierzon (62 %, soit les Bassins de l'Arnon, de l'Airon, de l'Auron, de l'Yèvre et du Cher lui-même), le bassin de la Sauldre, qui rejoint le Cher en aval du département (20 %) le bassin direct de la Loire (16 % et celui de l'Allier 2%).



A-313 Les paysages de relief



Cette carte met en évidence les reliefs les plus déterminants dans l'organisation des paysages départementaux. Il s'agit des reliefs méridionaux de la région montueuse de la Marche, des versants marqués des rives gauches de l'Allier et de la Loire, des collines du Pays Fort (cuesta du Crétacé), de la partie visible de la cuesta du Bajocien (hauteurs de Saint Amand) ainsi que des grandes vallées bien inscrites dans les paysages de plaine (vallées du Cher, de l'Arnon, de l'Auron et de l'Yèvre) et du fossé d'effondrement de la vallée de Germigny.

A- 314 Forêts et trame boisée

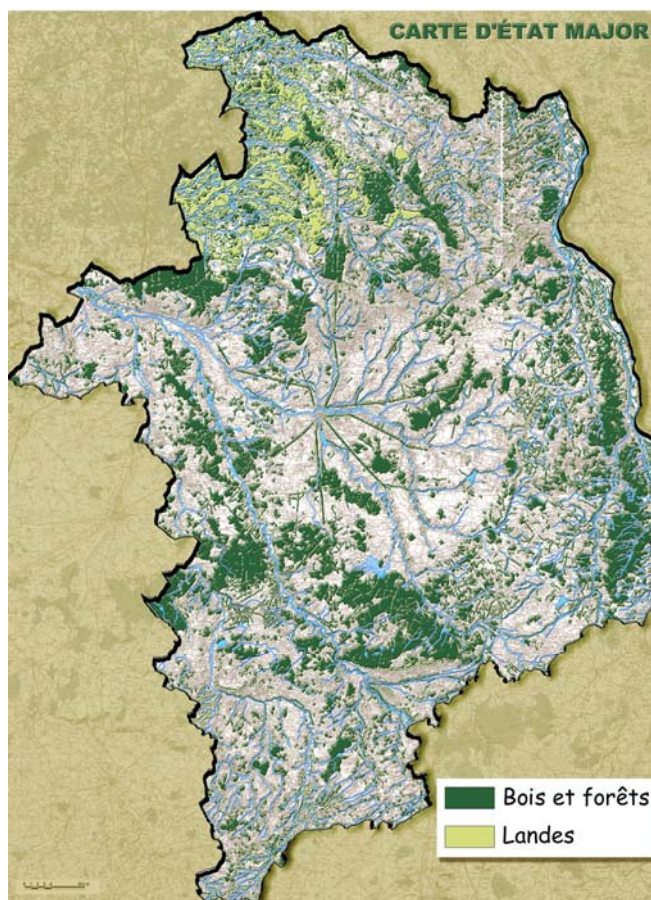
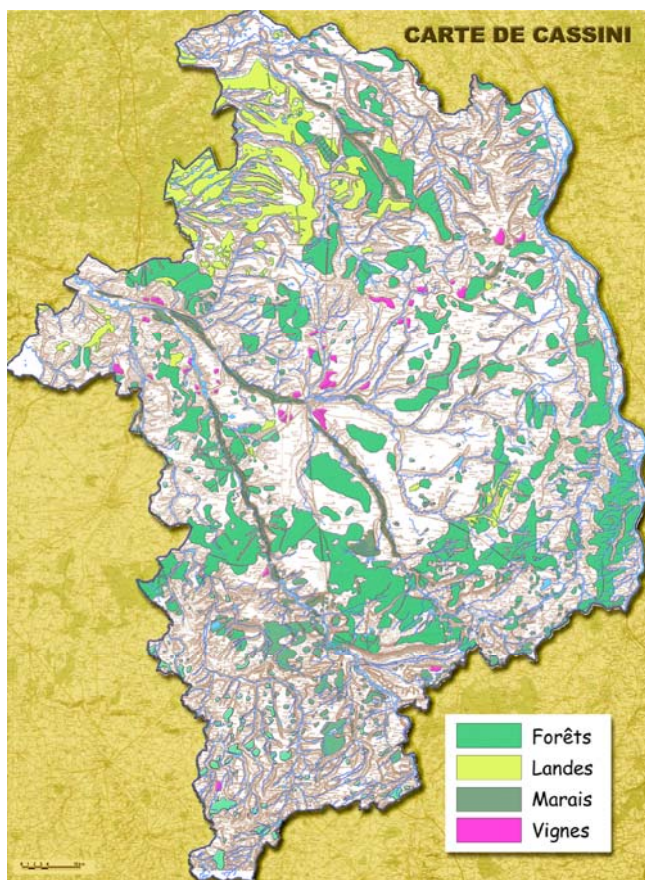
Une forêt bien gérée malgré un net recul en surfaces

"Avec près de 163 000 hectares boisés, le Cher est le troisième département forestier de la Région Centre, cette surface reste stable" ?.

Le taux de boisement du Cher est de 22 %, ce qui le place légèrement en deçà de la moyenne nationale. Si ce taux semble stable aujourd'hui, il témoigne néanmoins d'une évolution importante au cours du siècle passé, qui s'est traduite par un déplacement de la

couverture boisée. En effet, si l'on compare la situation des forêts au XIX^e siècle et à la fin du vingtième on constate que les plaines de la Champagne Berrichonne ainsi que les franges septentrionales du Boischaud ont vu diminuer fortement leurs surfaces boisées tandis que la Sologne convertissait en forêts de vastes surfaces de landes (voir développement ci-dessous).

Répartition des masses boisées en 1999 (établie d'après le SCANN 100)



La carte de Cassini ¹⁰ qui fut levée dans la seconde moitié du dix-huitième siècle n'offre qu'une image incomplète de la réalité, en effet seuls sont répertoriés les bois et forêts appropriés ; pour l'essentiel les domaines royaux et les forêts seigneuriales. On peut néanmoins observer par comparaison avec la situation actuelle que montre la carte de répartition des masses boisées en 1999 que la Champagne Berrichonne et la partie nord du Boischaut et de la vallée de Germigny ont perdu de vastes surfaces tandis que la Sologne a remplacé la plupart de ses surfaces de landes par la forêt. La carte d'Etat Major ¹¹, levée au milieu du dix-neuvième offre quant à elle une image exhaustive de l'occupation du

sol. On constate d'une façon plus claire l'évolution qui s'est déroulée au vingtième siècle avec la progression du labour : la quasi-totalité des terrains du croissant du Jurassique inférieur et moyen était alors piquetés d'un réseau très dense de petits bois et de haies qui a considérablement régressé. La région du Châtelet a perdu une grande partie de ses bois ouvrant une vaste clairière centrale, tandis que les boisements de la vallée de Germigny et de la Champagne Berrichonne perdaient de l'épaisseur ; la Sologne est au dix-neuvième occupée par la lande, que remplaceront les bois de chasse au cours du siècle suivant. La comparaison entre la carte d'Etat Major et la carte actuelle est plus instructive que

l'interprétation de la carte de Cassini car les deux documents sont levés à des échelles comparables, (1/80000° pour la première et 1/100000° pour la seconde) et sur des principes identiques d'exhaustivité des informations traitées : la régression des surfaces boisées se lit ici comme une érosion constante sans qu'il n'y ait de bouleversement notable des affectations. Ainsi la Champagne Berrichonne, dont on peut penser qu'elle a subi un déboisement très récent apparaît déjà au dix-neuvième comme un espace essentiellement ouvert ponctué de bois et boqueteaux certes plus nombreux et plus épais, mais qui ne pouvaient prétendre en faire ni une région boisée ni une région bocagère.

La difficile survivance des arbres d'alignements

On peut également noter, à la lecture de la carte d'Etat Major la présence d'arbres d'alignement le long des routes qui ont pratiquement disparu en dehors des secteurs agglomérés. Les routes rayonnant sur Bourges en particulier sont alors toutes soulignées d'arbres. Toutes les anciennes routes royales, puis nationales étaient ainsi accompagnées de platanes, d'érables ou de frênes qui souvent cédaient la place à des essences de plus faible développement comme le tilleul aux abords des agglomérations. Il en résultait une hiérarchisation paysagère des axes routiers qui fondait la

lisibilité du territoire. Au gré des renforcements coordonnés des voiries, nombre de ces alignements ont disparu faisant disparaître avec eux une partie de la compréhension du paysage, en particulier dans les paysages de plaine, que leur immensité fait sans mesure. Seuls subsistent quelques lambeaux de ces belles structures qui sont parfois bien mal traitées par les opérations d'entretien. La question des arbres d'alignements fait aujourd'hui l'objet d'un débat dans lequel s'affirme une conception forte de la sécurité. Sans nier cet aspect fondamental de la sauvegarde des vies humaines, il semble nécessaire d'apporter un

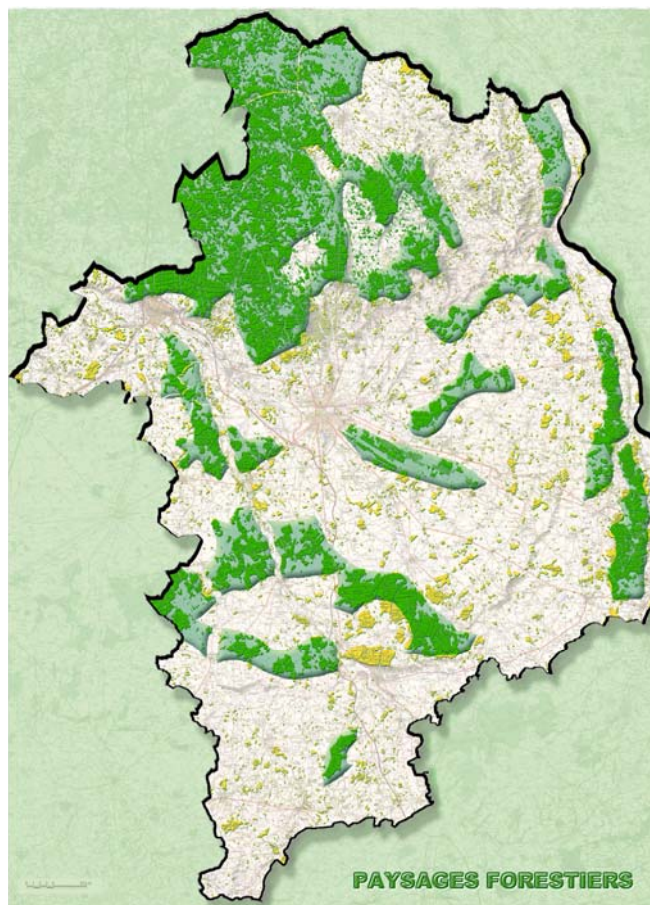
peu d'équilibre dans ce débat et de prendre en considération la nécessité de conserver au paysage un minimum de lisibilité. Nos voisins européens, en particulier les britanniques ont su conserver une ossature verte autour de leur réseau routier... tout en affichant à trafic égal deux fois moins de victimes de la violence routière. Une réflexion sur des stratégies de plantation adaptées aux problèmes de sécurité est en tout état de cause indispensable. Quelques pistes de réflexion figurent dans la troisième partie de cet atlas.

¹⁰ Source : Institut Géographique National

¹¹ Source : idem

A-315 Les paysages forestiers

Cette carte met en évidence les paysages déterminés par la forêt comme occupation dominante du sol, c'est-à-dire ceux dont le taux de boisement dépasse 75 %. Ces zones correspondent généralement à des sols argileux ou sableux, demeurés forestiers car difficilement convertibles en labour et peu propice à une herbe de qualité: sols argilo-sableux de Sologne, argiles de décalcification sur les calcaires lacustres du Berry, sables et argiles du Bourbonnais.



A- 316 Valeurs écologiques et milieu naturel

Une image fortement contrastée

Le département présente, au regard des enjeux écologiques, un visage contrasté entre des milieux ouverts monovalents, généralement destinés à des cultures intensives et des milieux plus ou moins fermés qui se distinguent

par l'imbrication de biotopes diversifiés et une grande richesse floristique et faunistique. Ces milieux correspondent soit à des secteurs à fort couvert boisé (zones forestières, landes et bocages denses), soit à des

zones humides (vallées et étangs) ; la combinaison de ces milieux entre eux est également fort riche de sa capacité à offrir sur de vastes superficies des continuités, en particulier pour la faune terrestre et l'avifaune.

Diversité du couvert végétal et des zones humides

Les paysages forestiers relevés au paragraphe précédent constituent l'armature des milieux d'intérêt écologique du département. Rappelons que la forêt du Cher

est dominée par les feuillus, dont la culture génère une diversité floristique beaucoup plus large que les conifères qui, à l'exception du Pin sylvestre ne laissent que peu de place aux

autres essences et ont un sous-bois très pauvre. Les seuls enrésinements importants se trouvent en Sologne, où domine le sylvestre, mêlé de Pin laricio et plus rarement de Douglas.

Sur les sols siliceux, les pins s'accompagnent de bouleaux sur un riche tapis de bruyères, d'ajoncs et de callunes, on est donc bien loin de l'image univoque des sapinières sur sol dépourvu de végétation. Les grands peuplements feuillus sont essentiellement composés par la série du chêne pédonculé, qui ne fait place que sur les hauteurs de l'extrême sud au chêne sessile, voire au hêtre. La diversité remarquable de la géologie, qui concentre sur une faible distance tous les étages sédimentaires qui vont du Trias au Crétacé a produit une forte diversification des sols ; sols sableux, sols calcaires, sols argileux, argiles de décalcification, sols siliceux et sols acides sur les roches cristallines de la Marche offrent un vaste panel qui se traduit par des stations botaniques extrêmement variées. Les zones humides

correspondent d'une part aux grandes vallées qui traversent les plaines sédimentaires : le Cher, l'Arnon, l'Auron constituent des corridors de bois et de pelouses humides qui traversent les plaines, le Val de Loire est à lui seul un milieu complexe et original, et d'autre part aux secteurs imperméables (zones argileuses de Sologne ou du Boischaut), dont les innombrables ruisseaux sont émaillés d'étangs aménagés pour la pêche : *"(en Sologne) les ruisseaux (...) ont été systématiquement coupés de levées dès le Moyen-Age, pour créer des dizaines d'étangs périodiquement pêchés par débondage"*¹². Au-delà de leur richesse floristique, ces milieux et l'interaction entre territoires boisés et zones humides offrent à la faune d'incalculables refuges. La continuité entre les milieux boisés offre un ensemble de

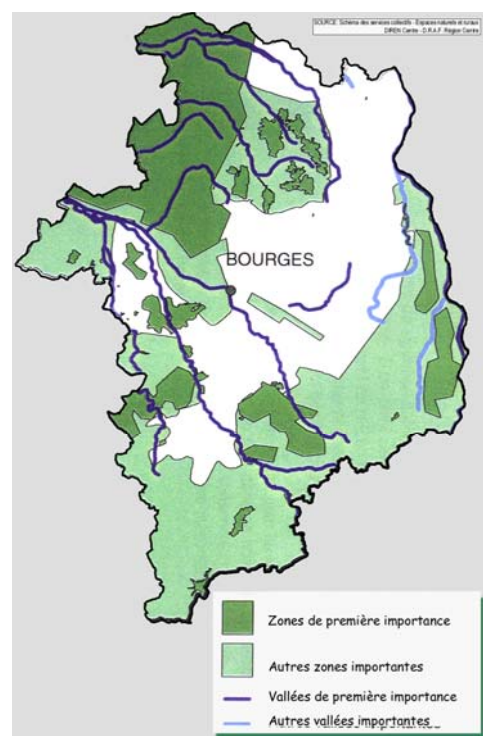
milieux refuges pour la faune terrestre, dont la Sologne constitue un emblème de valeur nationale. Sa richesse en cervidés, sangliers, gibiers d'eau et faisans en fait un des principaux territoires cynégétiques français. Le réseau des bois et haies, les corridors verts des vallées constituent des continuités qui permettent à la faune terrestre (mammifères, ophidiens et batraciens) de se déployer sur l'ensemble du territoire. L'avifaune bénéficie également de ces milieux refuges et les grandes vallées offrent des couloirs de passage pour les migrateurs, en particulier l'axe Val de Loire/Val d'Allier, qui constitue une des principales voies migratoires du Bassin Parisien. La faune aquatique est également bien représentée, avec notamment les salmonidés qui remontent chaque année la Loire et l'Allier.

Biodiversité, continuités et zones d'intérêt : les indicateurs de valeur écologique

Les trois cartes qui suivent expriment les valeurs écologiques des différents milieux qui composent les paysages du Cher. La carte de la biodiversité fait apparaître les secteurs les plus riches de complexité, c'est-à-dire dans lesquels on trouve une flore diversifiée qui constitue un milieu potentiel d'accueil pour une chaîne faunistique complète, composant un modèle complet d'écosystème de milieu sub-atlantique. Les "zones de première importance" correspondent aux régions dont le couvert boisé dépasse 75 %, soit les paysages forestiers relevés dans le paragraphe précédent et les "autres zones importantes" correspondent aux

milieux semi-ouverts dans lesquels subsistent suffisamment de haies pour assurer une continuité, notamment pour les milieux refuges de la faune. Les grandes vallées sont également notées comme des espaces porteurs de biodiversité tant par la présence de la faune aquatique que par celle de la faune terrestre et de l'avifaune ainsi que du riche cortège floristique des milieux humides qui accompagnent le lit mineur des rivières.

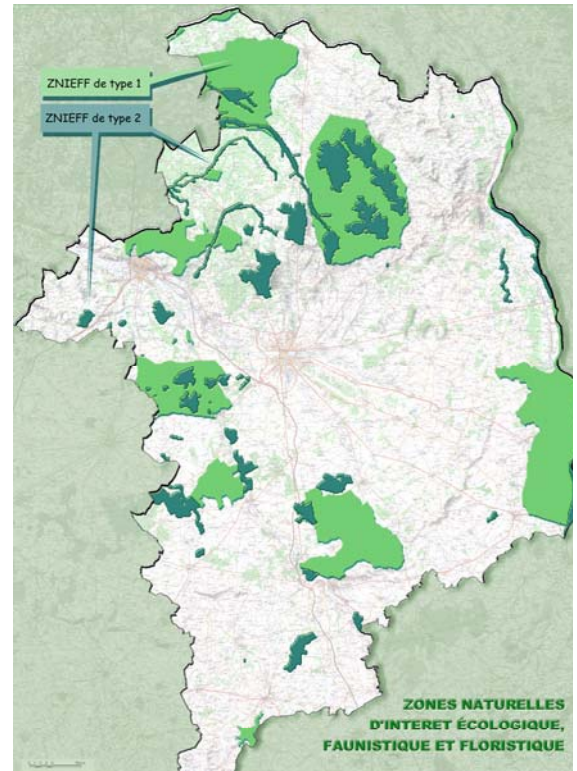
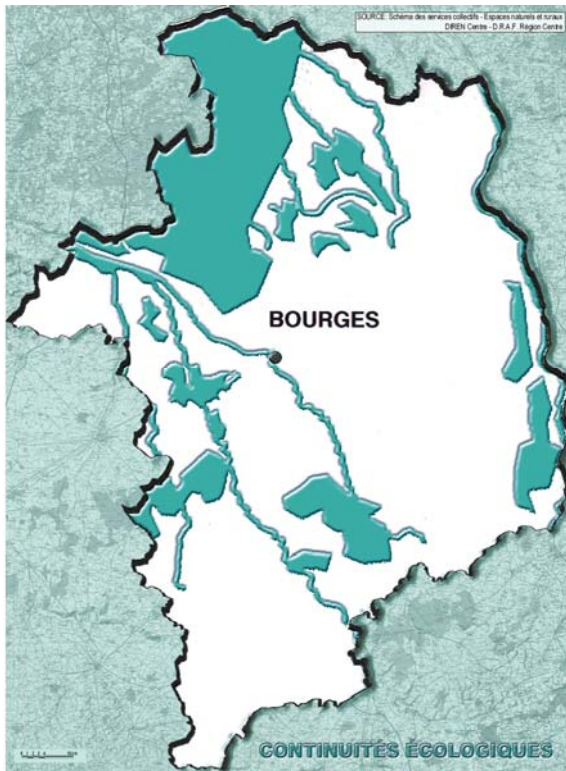
Quatre types de zones d'intérêt écologique sont notées : les ZNIEFF¹³, les continuités écologiques, qui



Carte des principales zones de biodiversité

¹² in Gamblin : la France dans ses régions

¹³ ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique ; on distingue des zones de type 1 qui correspondent à des stations écologiques exceptionnelles par leur richesse, la présence d'espèces rares ou d'un habitat particulier et les zones de type 2, qui constituent de grands ensembles cohérents.



sont les zones de passage entre les milieux en particulier pour la faune, les zones d'intérêt piscicoles qui correspondent à des cours d'eau dont la qualité permet de maintenir une ichtyofaune¹⁴ complète et équilibrée et les ZICO¹⁵ qui incluent les grands couloirs de migration et des zones importantes de gagnage ou de reproduction pour l'avifaune.

La carte des ZNIEFF répertorie en zones de type 1 : les forêts feuillues de Sologne, les bois du Pays Fort, les pentes calcaires de la cuesta, quelques taillis à chêne entre Cher et Arnon, une partie du croissant forestier de Meillant et les galeries forestières de l'Allier et de la Loire. Des régions de marqueteries boisées ou de bocages, souvent liées aux

précédentes : ensemble du cœur du Pays Fort, Sologne, bois de la rive gauche de l'Allier et vallée de Germigny, région d'Arpheuilles, ensembles boisés entre Cher et Arnon, sont inventoriées en tant que zones de type 2. Seules les terres de Champagne Berrichonne sont exemptes de zones d'intérêt écologique remarquable.

La seconde carte fait apparaître en bleu les systèmes continus et habitats cohérents qui montrent que la Sologne se distingue comme un ensemble unique alors que le Pays Fort constitue une succession de milieux différenciés. Le rôle des vallées dans l'établissement de continuités biotiques à l'intérieur des milieux les moins riches apparaît ici clairement.

Les zones d'intérêt piscicole sont un bon indicateur de l'état des cours et plans d'eau : les rivières qui traversent le cœur de la Champagne Berrichonne, dont les terres reçoivent beaucoup d'intrants¹⁶ (voir paragraphe suivant), n'en font pas partie. En revanche les cours de la Loire, de l'Allier, de l'Arnon et du Cher, les plans d'eau de Sologne abritent une chaîne écologique riche et diversifiée. Les ZICO sont identifiées sur le grand couloir migratoire de l'Allier et de la Loire et la vallée de l'Yèvre à l'aval de Bourges.

¹⁴ Icthyofaune : ensemble des poissons

¹⁵ ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

¹⁶ intrants : ensemble des produits chimiques engrais et pesticides épanchés dans une terre de culture

A-317 Les paysages de l'écologie



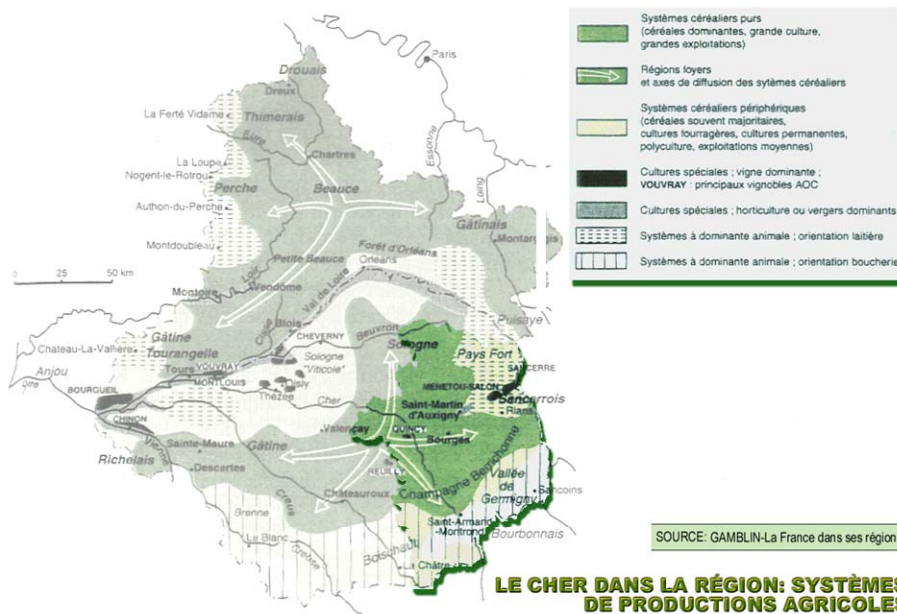
La carte ci-contre regroupe l'ensemble des secteurs notés dans l'évaluation des valeurs écologiques et les grands massifs forestiers, c'est-à-dire ceux dont l'un des principaux déterminants est la valeur du milieu naturel. Seule une diagonale centrale qui correspond aux grandes plaines de culture industrielle en est exclue. Cette carte montre les valeurs du milieu naturel, qui génèrent une réelle attractivité et constituent une valeur importante pour le département.

A- 318 L'agriculture dans le Cher

Le Berry rural au sud de la Région Centre

Au sein de la Région Centre, le sud (départements de l'Indre et du Cher) se situe à un carrefour d'influences entre le nord, région d'élevage laitier, le centre, qui est en continuité des grands systèmes céréaliers de la Région et le sud, dominé par un élevage orienté vers la boucherie, système qui se poursuit dans la Nièvre et le Bourbonnais.

Le département se décompose en sept régions agricoles : au nord le Pays Fort et la Sologne sont des régions forestières et agricoles, à l'est, le Val de Loire correspond au versant de



la vallée et à la plaine alluviale, au centre la Champagne Berrichonne est un openfield¹⁷ céréalier, au sud le Boischaut et la Vallée de Germigny renferment avec le secteur de Sancerre les dernières figures bocagères de la Région : le bocage n'existe plus qu'au sud

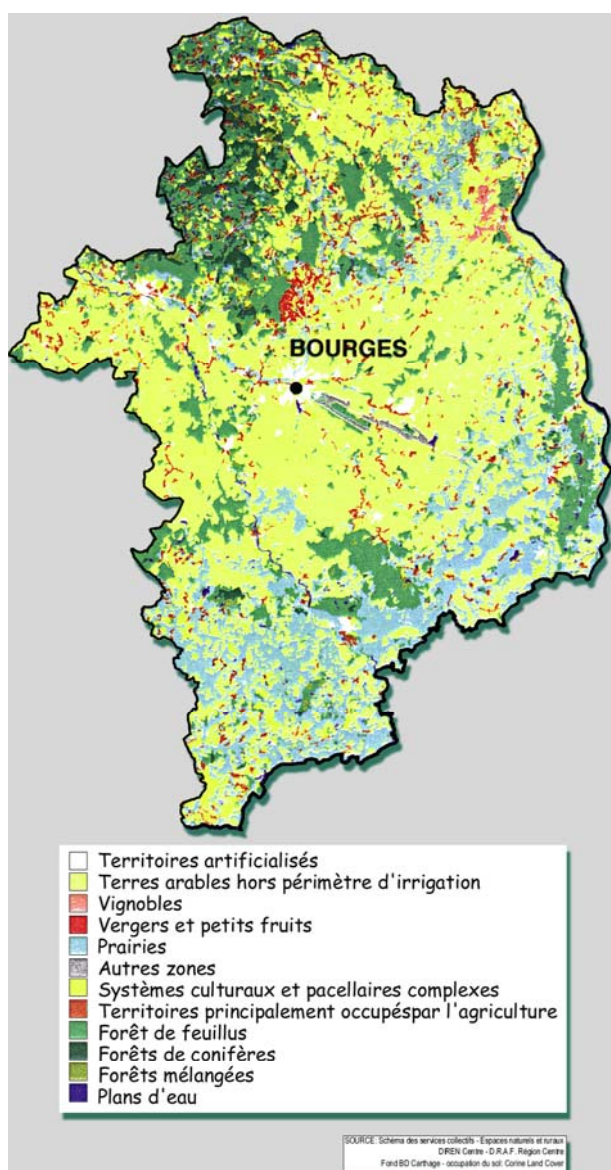
de la région (Boischaut et Vallée de Germigny) et à l'est (Pays Fort de Germigny) et à l'est (Pays Fort). Enfin à l'extrême sud la Marche est une région collinaire mixte herbagère et boisée qui se prolonge dans le département de l'Allier et figure les confins de l'Auvergne.



Les sept régions agricoles du Cher

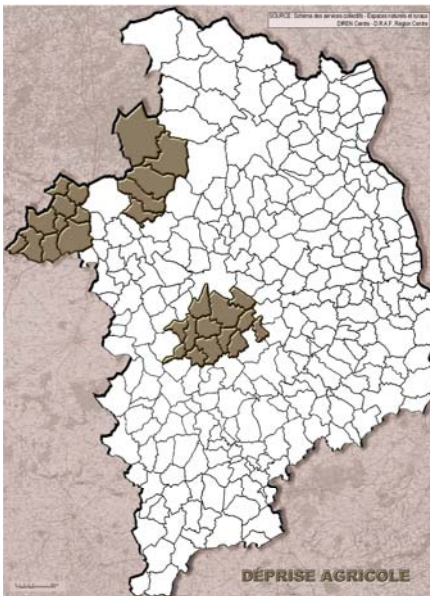
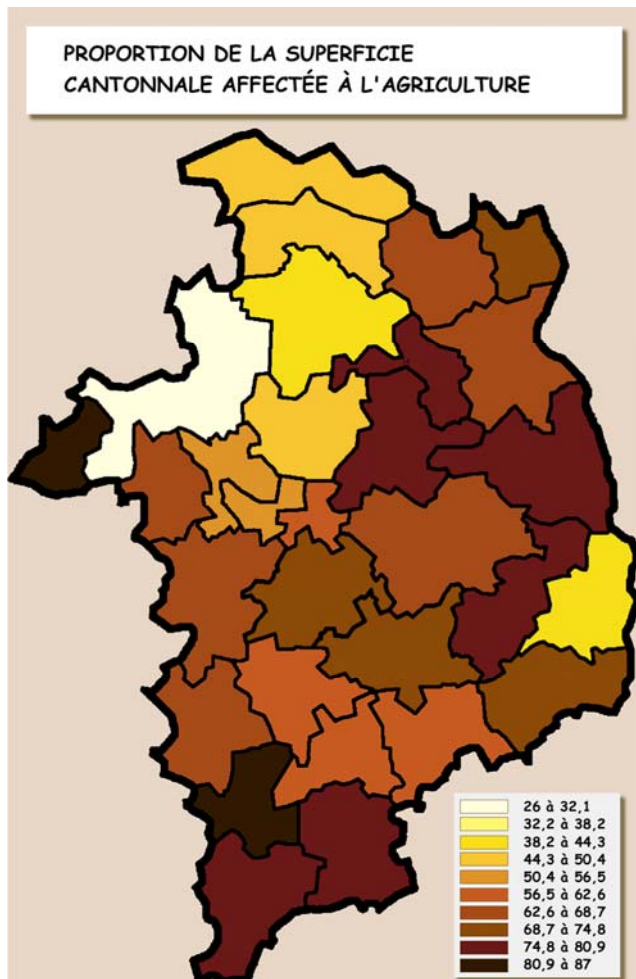
Une occupation du sol déduite de la carte géologique

Cette carte, établie à partir d'images satellitaires montre une grande cohérence entre la nature des affleurement rocheux et les modalités de l'occupation du sol : forêt et prairies dominent sur les terrains tertiaires du nord du département et au sud de la cuesta du Bajocien tandis que l'arc calcaire central de la Champagne berrichonne est entièrement livré au labour tout en demeurant piqué de petits boisements. Les ensembles boisés qui délimitent et fractionnent la plaine correspondent à de légères différenciations dans le relief et la nature du sous-sol : l'interfluve entre Cher et Arnon avec les calcaires lacustres décalcifiés, les dévers de la cuesta au niveau d'Arpheilles, le relief des failles de la vallée de Germigny. Les galeries boisées des vallées traversant la plaine de culture sont également bien apparentes ; la seule exception concerne, au sud-est de Bourges une zone boisée qui ne doit rien à la géologie : il s'agit de l'emprise des terrains militaires du champ de tir d'Avord qui étirent, au beau milieu de la plaine, landes et bois de conifères.



17 Openfield : système agricole de champs ouverts, sans haies ni clôtures, aujourd'hui généralement réservé au labour

La superficie totale du département du Cher couvre 731023 hectares. En 1988, la superficie agricole utilisée (SAU) couvrait 456 300 hectares soit 62,5 %, avec 7 153 exploitations ; en 1997, la SAU couvre 436 000 hectares, soit 60 % de la surface totale occupée par 5 010 exploitations. La diminution des surfaces se fonde sur un double mouvement, la déprise agricole et la conversion en boisements de certaines terres, notamment dans le Boischaut et en vallée de Germigny. La régression du nombre des exploitations provient du recul de l'activité agricole dans les régions d'élevage et de la prolongation d'un mouvement de regroupement et d'agrandissement des exploitations en Champagne Berrichonne largement entamé au cours de la dernière moitié du vingtième siècle.



Déprise agricole : communes dont la SAU s'est réduite de plus de 5 % entre les deux derniers recensements (régions de Vierzon, Levet et Graçay)

Si l'on excepte les cantons forestiers de Sologne et du Pays Fort, auxquels s'ajoute celui de La Guerche-sur-l'Aubois, l'activité agricole occupe plus de la moitié de la superficie disponible¹⁹. Les régions bocagères et les secteurs de culture présentent des S.A.U. comparables : en effet, on ne trouve pas dans le Cher les grands "océans de labour" de la Beauce ; les bois qui parsèment la Champagne Berrichonne couvrent au minimum vingt pour cent de la surface utilisable. C'est dans la Marche (canton du Châtelet) et dans le canton de Graçay que l'on observe les plus

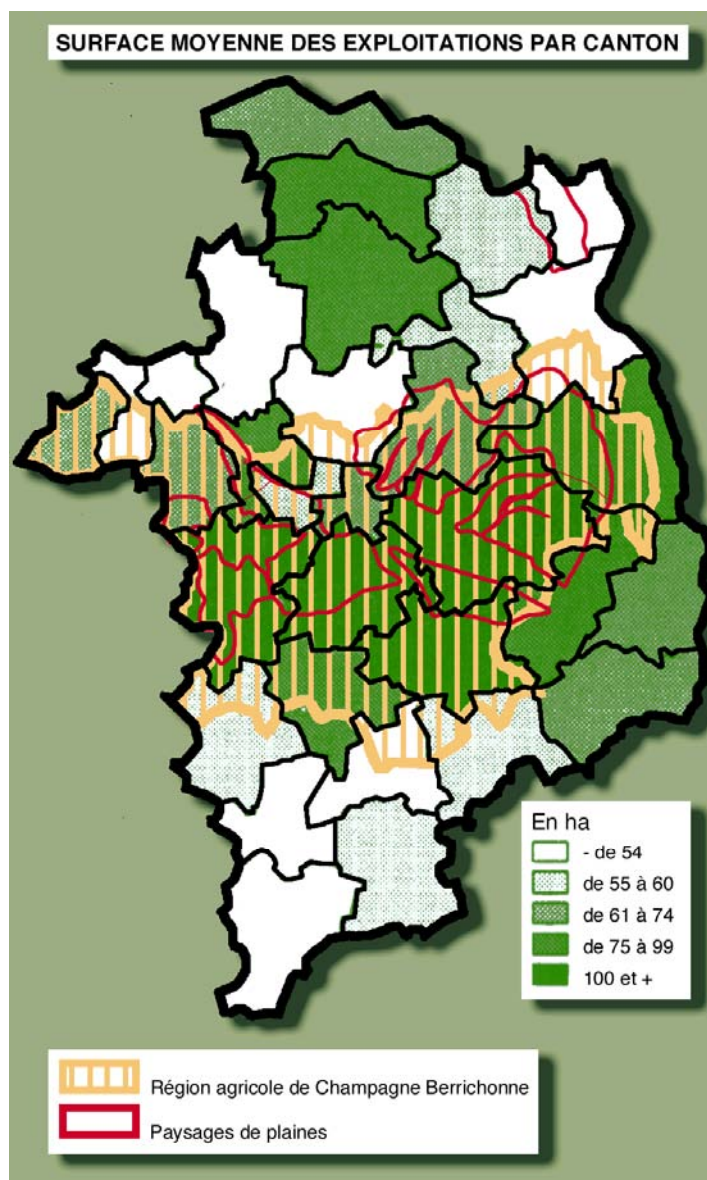
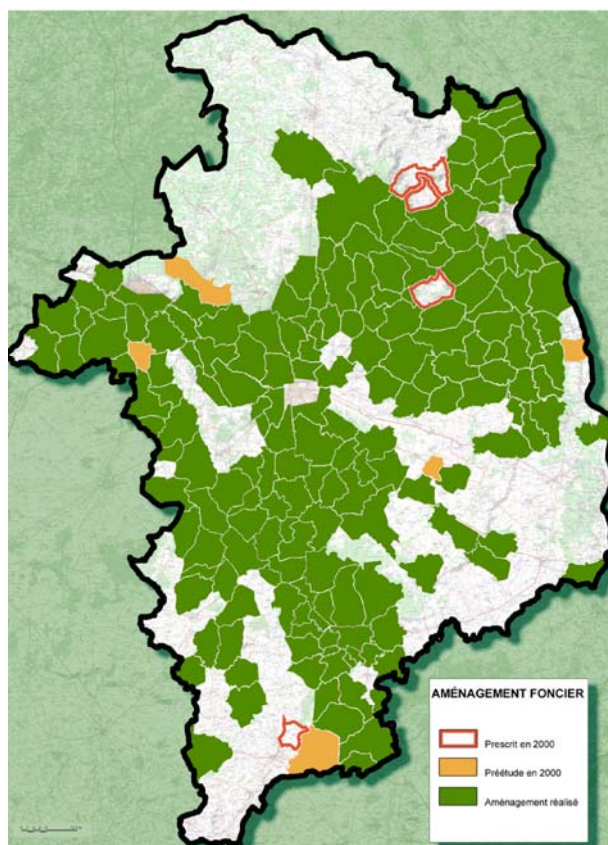
fortes proportions de terres dévolues à l'agriculture, avec plus de 80 %.

L'étude de la taille des exploitations fait apparaître de grandes disparités entre les plaines centrales livrées à la culture et les régions herbagères : de grandes exploitations occupent la plaine de Champagne (plus de 100 hectares en moyenne et nombreuses surfaces supérieures à 200 hectares) alors que dans les régions herbagères, elles n'excèdent que rarement 50 hectares.

18 : S.A.U. : Superficie agricole utilisée.

19 Les chiffres à partir desquels ont été établis les différents cartons agricoles sont ceux du Recensement Général de l'Agriculture de 1988, seuls disponibles de manière exhaustive lorsque furent rédigées ces lignes. L'image qu'ils offrent de la réalité agricole du département est peu différente de la situation actuelle en ce qu'elle a de déterminant pour l'aspect et la valeur des paysages.

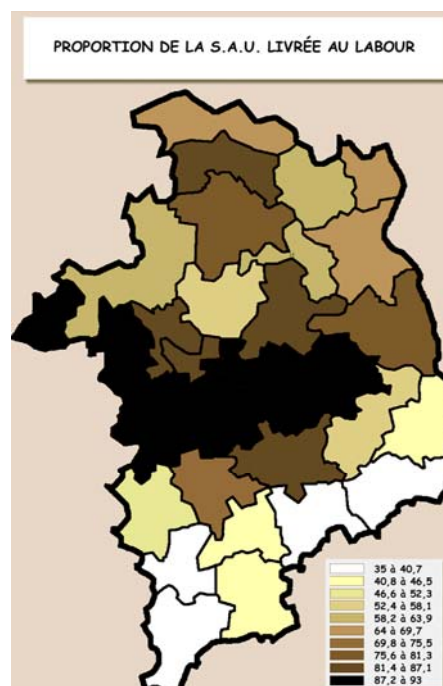
Plus de la moitié du territoire départemental a fait l'objet d'une restructuration foncière : la carte des aménagements fonciers montre que seules la Sologne, la vallée de Germigny, la partie orientale du Boischaud et la Marche n'ont pas connu de remembrements. La Champagne Berrichonne est la seule région agricole qui soit presque totalement remembrée, à l'exception de quelques communes riveraines de l'Auron.



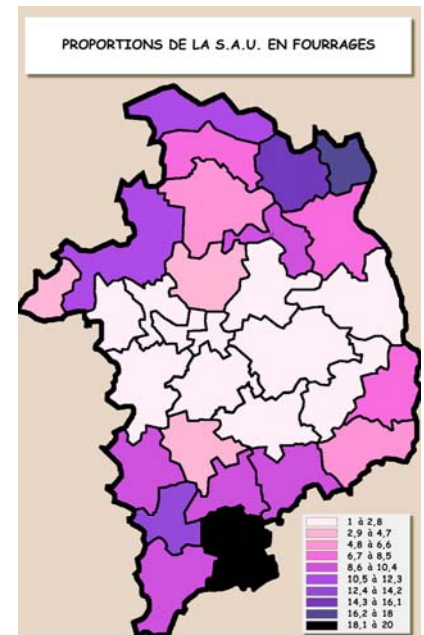
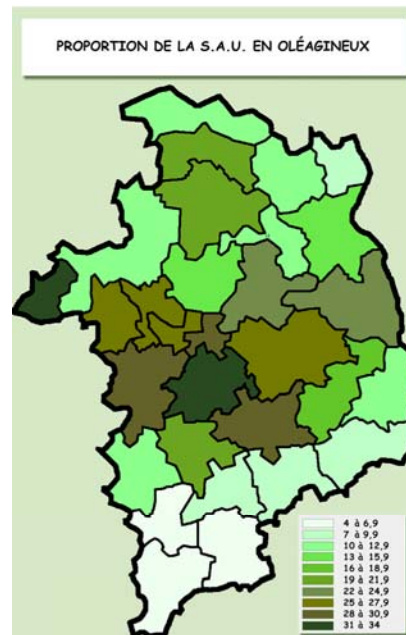
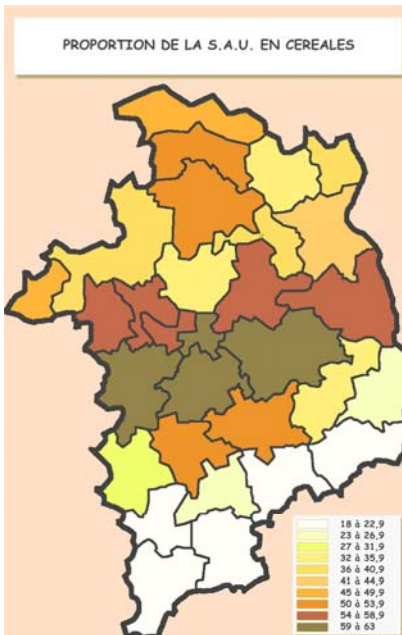
Labour ou herbe, productions végétales ou productions animales

Cette carte met en évidence la proportion de la SAU cantonale livrée au labour, qui montre clairement la localisation de la plaine de culture centrale avec plus de 70% et notamment les cantons de Baugy, Levet, Bourges, Charost, Loye-sur-Arnon et Graçay, dont plus de 80% des surfaces sont mises en culture. La partie nord du département (Sologne et Pays

Fort) montre une physionomie équilibrée entre l'herbe et le labour, tandis que la Marche, le Boischaud et la vallée de Germigny sont franchement orientés vers la prairie.



Principales productions végétales



Répartition des principales productions végétales

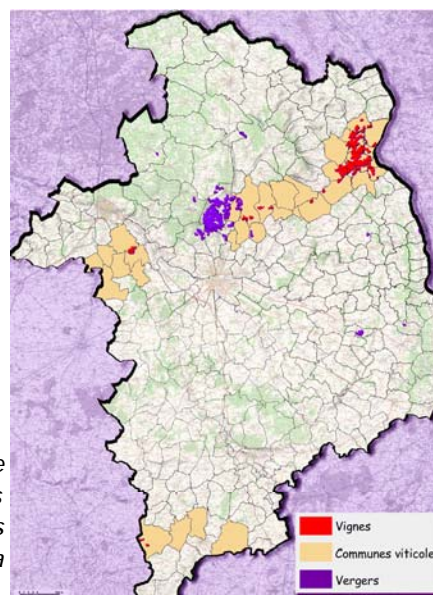
L'ouverture au labour des terres jadis peu fertiles de Champagne fut d'abord consacrée aux céréales (blé tendre, orge et escourgeon) puis le développement de l'irrigation a permis l'essor des protéagineux (tournesol, colza), des légumes secs et des cultures industrielles : depuis 1979, les surfaces en céréales,

et en cultures fourragères, permanentes et temporaires, ont régressé au profit des oléo-protéagineux. La carte en haut à droite fait apparaître les surfaces en cultures fourragères, qui se déploient surtout dans les régions d'élevage. Il s'agit pour l'essentiel du maïs, dont la culture est également rendue

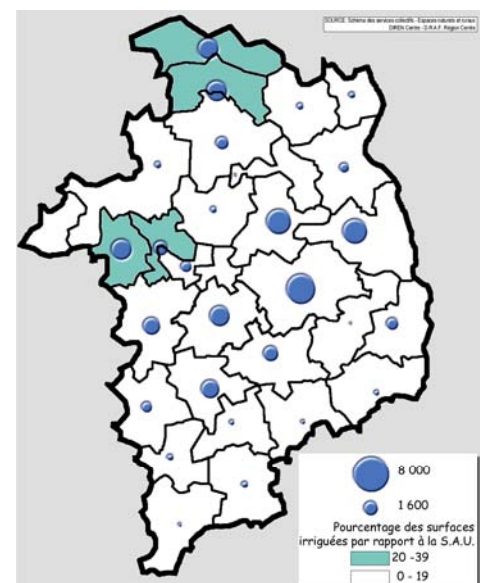
possible par le recours à l'irrigation : la carte ci-dessous montre que si l'équipement est surtout localisé en Champagne Berrichonne, il n'est pas absent des régions dont la production agricole finale est animale (Sologne, Sancerrois et vallée de Germigny).

Cultures spéciales : les vignes et vergers

Les reliefs bien exposés et une bonne disposition du terroir ont permis l'implantation de vignobles réputés : vins de Sancerre et Menetou-Salon, de Quincy-Reuilly qui se prolonge dans l'Indre voisine et Châteaumeillant. La vigne fut beaucoup plus répandue avant que ne survienne la crise du phylloxera, comme en témoigne la carte de Cassini (voir



Vignes et vergers : la carte montre l'emprise des grandes cultures fruitières et les communes dont les terroirs sont concernés par la production viticole.



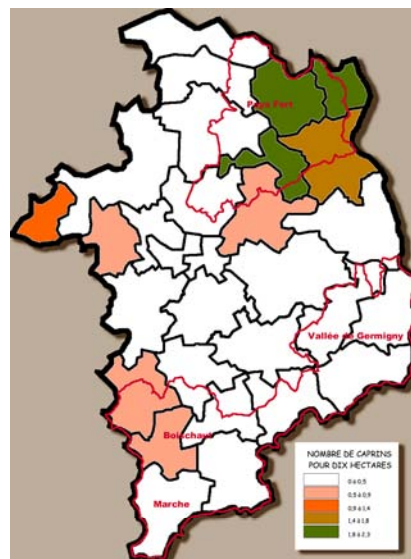
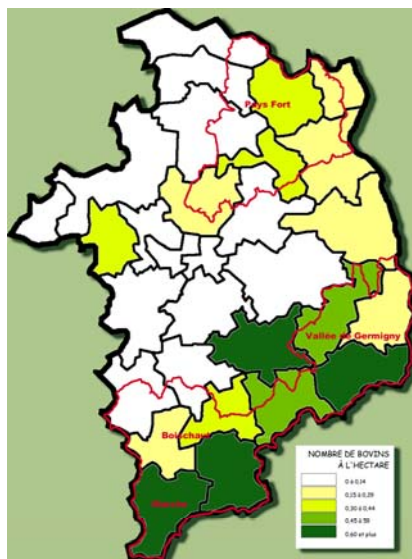
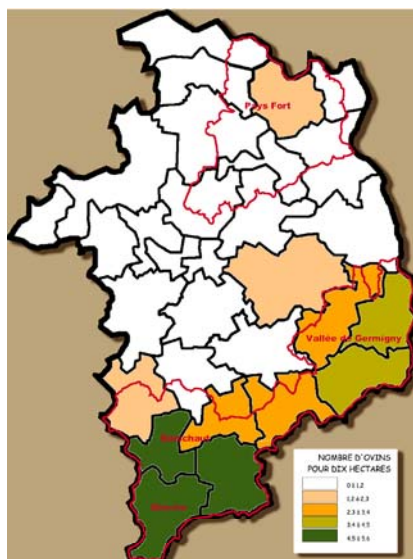
Répartition des zones d'irrigation

paragraphe A-314) qui fait apparaître des vignobles sur l'ensemble de la cuesta du Tertiaire, sur l'interfluve entre Cher et Yèvre, autour de Bourges ; il faut remarquer que la carte ne mentionnait que les

vignes de quelque importance et qu'il existait en outre d'innombrables vignobles familiaux. Les vergers sont surtout présents dans la région de Saint Martin-d'Auxigny où l'on peut réellement parler

d'une "forêt d'arbres fruitiers", qui tient de cette situation son -récent- toponyme de verger forestin. Des vergers moins importants se découvrent nichés dans les zones de pâtures (Pays Fort, vallée de Germigny).

Productions animales : bœufs, moutons et chèvres



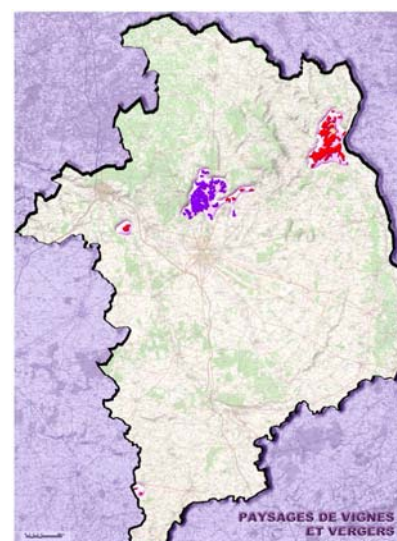
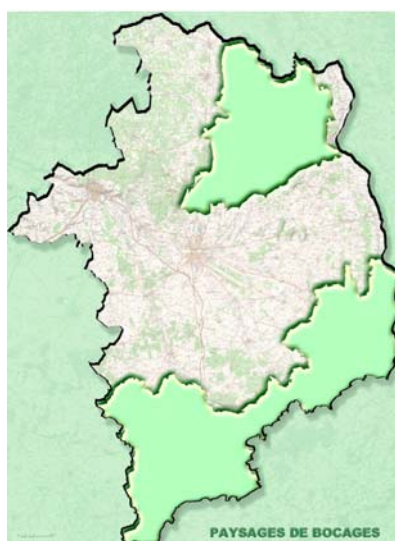
Répartition des principales productions animales

L'élevage du mouton fut longtemps la principale activité du Berry puisqu'il s'étendait sur la quasi-totalité de la Champagne Berrichonne et sur les régions dans lesquelles il subsiste aujourd'hui. Après la forte régression liée à l'ouverture au labour, le mouton connaît un retour en grâce dans certaines régions, en particulier dans le Boischaut où la taille des exploitations est généralement insuffisante pour permettre un élevage extensif des bovins qui suppose de très vastes parcelles. L'élevage bovin est orienté vers la production laitière dans la partie nord et

vers la viande de boucherie au sud ; la vallée de Germigny "se raccorde aux régions d'embouche du Bourbonnais ou du Charolais : ce voisinage explique la localisation à Sancoins du premier marché aux bestiaux de France"²⁰. Enfin les caprins sont bien présents dans le nord-est et l'ouest du département, et produisent des fromages dont le plus fameux est naturellement le "crottin de Chavignol", deuxième emblème du Sancerrois après les vins d'AOC.

20 in Gamblin : la France dans ses régions

A-319 Les paysages de l'agriculture



L'agriculture détermine dans le Cher trois types de paysages bien différenciés, les plaines, les bocages, les vignes et vergers. Les paysages de plaine sont de vastes étendues ouvertes d'"openfield mosaïque", faits de grandes parcelles rectangulaires qu'anime le jeu des textures des différentes cultures, où l'horizon partage l'immensité du ciel et celle des labours. Les bocages sont un maillage plus ou moins dense de haies et de chemins creux qui ceinture des parcelles en prairies de fauche ou en pâture, paysages clos, que dominent une gamme de verts aux infinies nuances. Les vignes et vergers composent des paysages fortement typés, structurés par les lignes de plantations, souvent mis en valeur par des situations exposées sur un relief marqué qui leur offre une disposition favorable.

A- 320 Habitat et voies de communications

Une organisation déterminée par les modalités d'occupation agricole du sol

La répartition du construit illustre la diversité des modes d'occupation du sol dans le territoire départemental. On peut distinguer quatre types de répartition du construit : la dispersion des pays de bocage, dont le Cher présente les seules figures notables dans la Région Centre, le groupement des plaines céréalières, la répartition mixte des zones

boisées et un "axe urbain" entre Bourges et Vierzon.

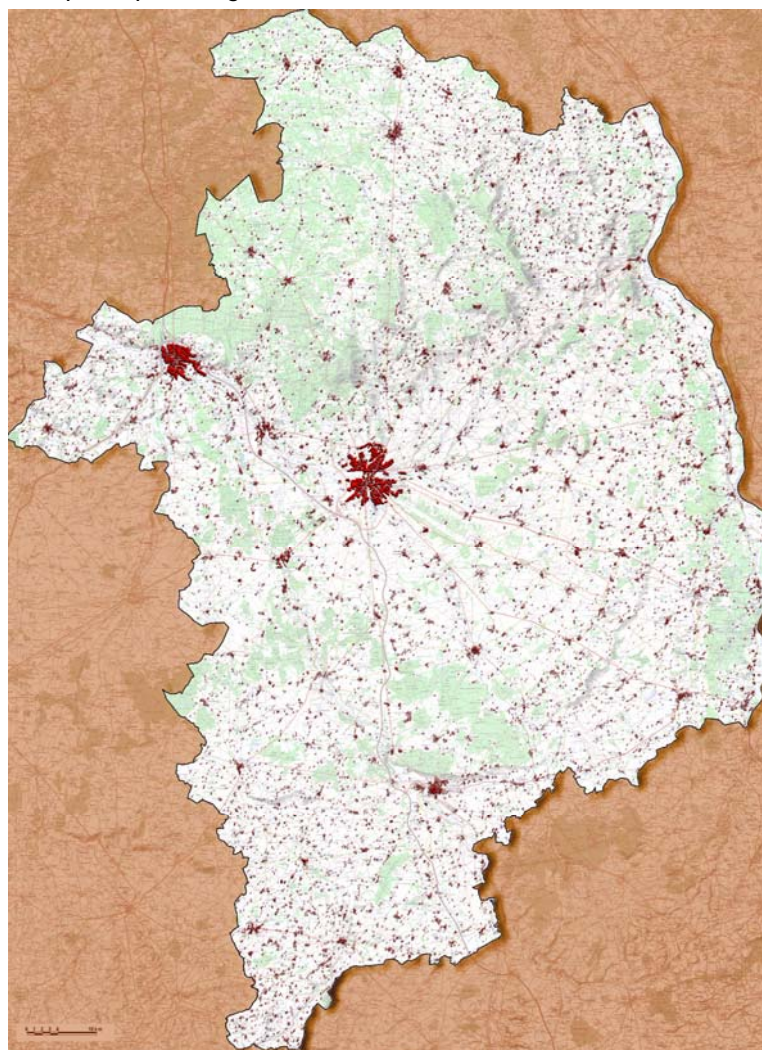
Les zones d'élevage bocagères de la Vallée de Germigny, du Boischaut et du Sancerrois, puis celles de la Marche qui ont généré un habitat dispersé en très nombreux écarts de quelques feux. Les bourgs sont dans ces régions de petite taille souvent comparable à celle des hameaux. La structure

traditionnelle était composée d'un semis de petits groupes d'édifices compacts, mêlant habitations et bâtiments d'accueil des animaux installés dans une trame dense de haies et de boqueteaux qui le dissimulait au regard et composait une image d'intimité caractéristique des régions bocagères. Le démembrement plus ou moins prononcé des

structures bocagères modifie profondément cette impression car le bâti se trouve fréquemment "mis à nu" par le recul des haies et semble parfois flotter dans le paysage. L'habitat des plaines céréalières occupe toute la partie centrale établie sur les terrains du Jurassique supérieur, c'est-à-dire la Champagne Berrichonne. Si la conversion vers la grande culture est récente, la structure d'openfield est très ancienne et correspondait à une exploitation qui mêlait landes à moutons ouvertes et polyculture (voir paragraphe précédent). Elle a généré un habitat réparti selon deux ordres : de gros bourgs groupés, souvent de structure linéaire, avec des fermes établies le long des chemins, un terroir qui correspondait aux

anciens essartages²¹ et un semis lâche de fermes en cour, isolées au milieu de leur terroir. Cette dernière figure s'est surtout développée au début de la conversion en culture, dans la première moitié du vingtième siècle : "(les fermes) de Champagne berrichonne s'isolent au milieu de leurs champs"²². Comme le montre la carte, les bourgs sont souvent implantés le long des vallées qui traversent la plaine, axes anciens de communication. Tout se passe comme si la rationalité de l'exploitation dominait ce paysage : les terres de plaine sont réservées à la production et l'on habite les vallées. Les zones boisées de Sologne et des principales lignes de relief

(cuestas, failles ligériennes) ont une structure d'habitat mixte, avec de gros bourgs dans les clairières et un semis de petites fermes dans les parties non boisées, qui furent initialement orientées vers l'élevage. La Sologne présente une forme d'habitat particulière, faite de grosses propriétés de chasse encloses, nichées derrière murs et clôture et le plus souvent parfaitement impénétrables, qui font de cette région un exemple rare de "paysage privatisé". Enfin, l'axe Vierzon - Bourges, avec en son milieu l'agglomération de Mehun-sur-Yèvre constitue le principal bassin de population urbaine du département.



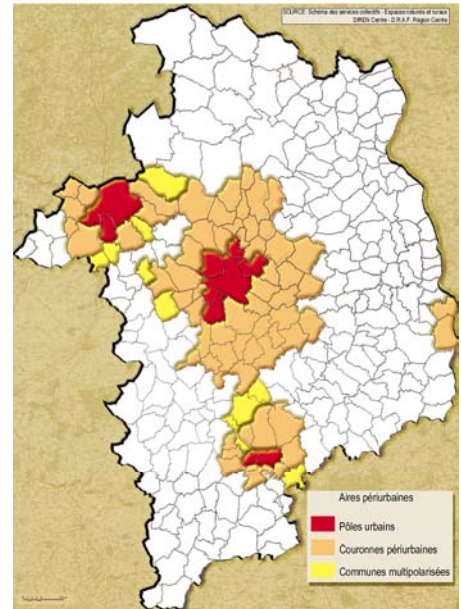
La répartition du bâti

21 essartages : défrichements
22 in Gamblin, la France dans ses régions

Les zones sous influence de l'urbanisation

La carte ci-contre fait apparaître les trois principaux centres urbains, Bourges, Saint Amand-Montrond et Vierzon entourés de leur zone d'influence, composées des communes dont la population est majoritairement tributaire de la ville-centre. À ces trois pôles, il convient de rajouter l'influence de la zone urbaine de Nevers sur les communes de Cuffy et Cours-les-Barres.

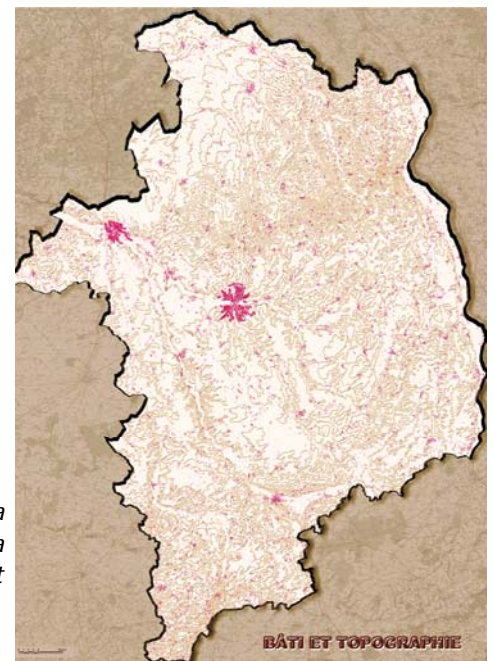
Carte des zones d'urbanisation



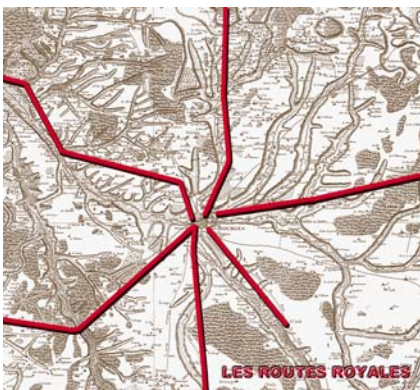
Répartition et morphologie : les cohérences paysagères

Cette carte, qui fait apparaître simultanément la répartition du bâti et la topographie exprimée par les courbes de niveau montre que le relief, bien que modeste fut déterminant dans l'occupation humaine du territoire. Les principales agglomérations se trouvent le long des vallées et de nombreux bourgs émaillent les principales lignes de pente : cuestas, failles et thalwegs dans la zone montueuse de la Marche.

Influence de la topographie sur la répartition du construit



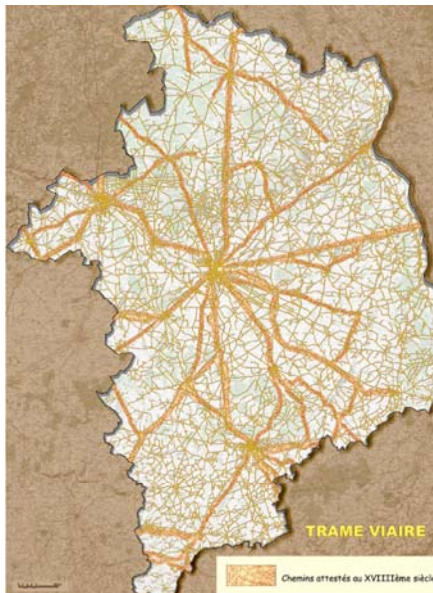
Voies de communication : un réseau hiérarchisé



Les routes royales autour de Bourges au dix-huitième siècle

La carte de Cassini qui est le document le plus ancien montrant l'état des voies de communication, indique le rôle prépondérant de Bourges : la capitale de l'ancienne province du Berry a toujours été le centre vers lequel convergeaient les principaux chemins de la région, comme en atteste l'extrait ci-contre.

La carte générale de la trame viaire montre que ces routes correspondent encore de nos jours aux principales voies de communication terrestres : les RN 144, 151, 76, les RD 976, 940, correspondent à des chemins répertoriés sur la carte de Cassini.



Source : D.D.E.
du Cher

Le dessin de la trame viaire, qui est ici représentée de manière exhaustive traduit à la fois ce poids de l'histoire et l'influence de la géographie. L'organisation des chemins fait apparaître les principales figures morphologiques du département : les arcs du relief que constituent la cuesta du Sancerrois et les côtes sud-est, les monts de la Marche et les hauteurs qui délimitent le Val de Loire et la vallée de Germigny se lisent sur la carte par la densité des chemins. La plaine de Champagne se caractérise par un réseau lâche de chemins traversants tandis que les zones bocagères se distinguent par de nombreux chemins en impasse qui correspondent aux dessertes des écarts ; enfin les secteurs

boisés se signalent par la faible densité de la trame des chemins qui les traversent.

La trame viaire combinée avec la répartition du bâti montre une grande cohérence entre les fondements tant géographiques qu'historiques du paysage et les modalités de son occupation par l'homme ; on peut réellement parler d'un "espace de la complicité paysagère", qui fonde une des principales qualités de la ruralité du Cher. Cette complicité n'est contredite que par des évolutions récentes : le démembrement bocager qui est mentionné plus haut et l'apparition de nouveaux systèmes d'occupation du territoire dans les couronnes urbaines avec les lotissements et leur absence de lien paysager et de cohérence interne.

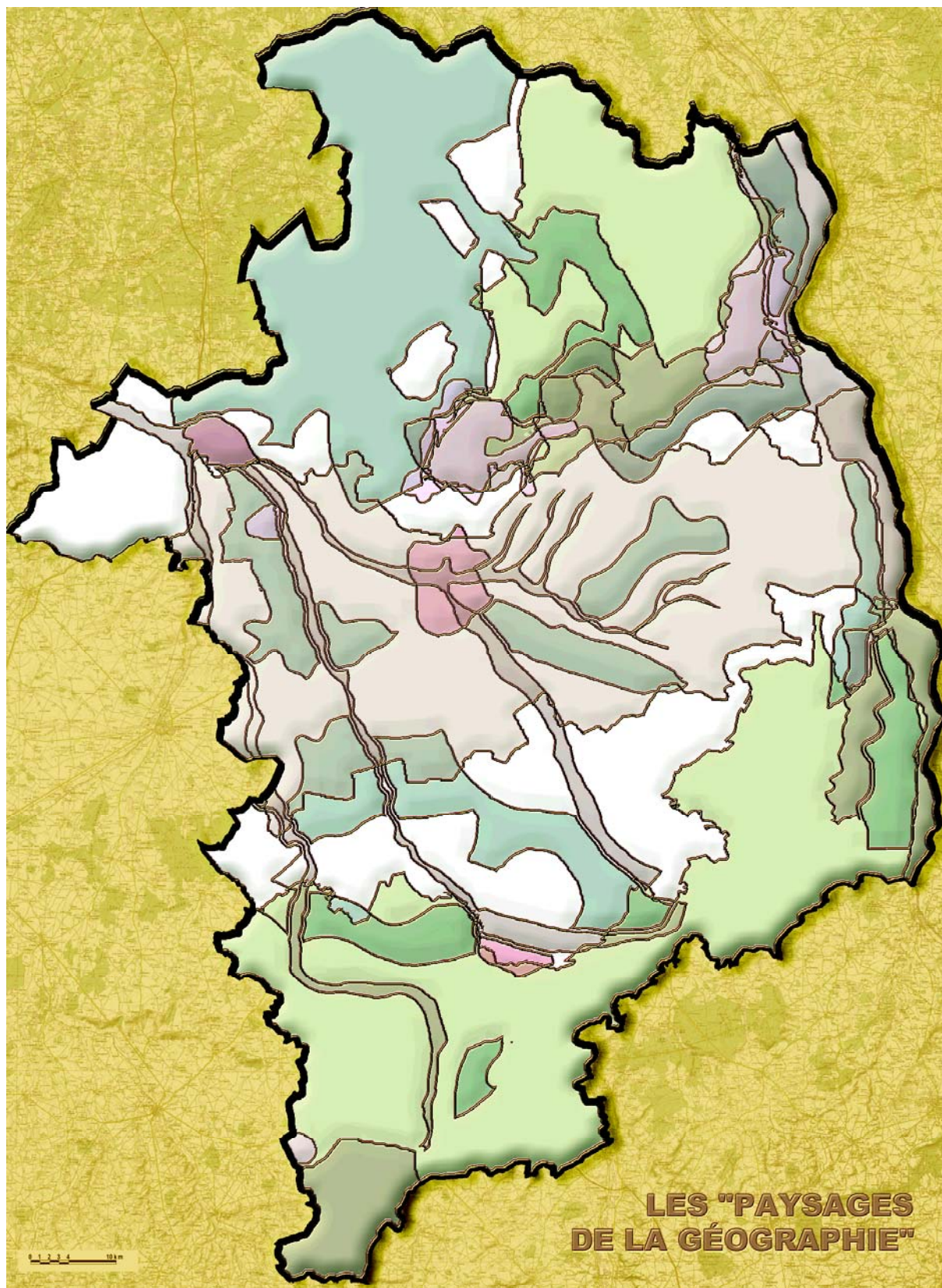
A-321 Les paysages urbanisés



Le Cher, à l'instar de l'ensemble constitué par l'ancienne province du Berry, est à juste titre considéré comme un département rural ; les paysages que l'on peut considérer comme urbains, c'est-à-dire entièrement déterminés par des figures de la ville se résument aux trois agglomérations de Bourges, Saint Amand-Montrond et Vierzon. L'axe urbanisé Bourges Vierzon, qui fut mentionné en début de ce paragraphe et qui inclut Mehun-sur-Yèvre n'apparaît en effet point comme une continuité agglomérée, bien que l'ensemble des communes qui le compose soit sous influence de l'urbanisation, car les puissants boisements qui accompagnent le cours aval de l'Yèvre marquent profondément ce paysage.

A-32 PREMIÈRE SYNTHÈSE : LES "PAYSAGES DE LA GÉOGRAPHIE"

Cumul des cartes thématiques : une première approche de la diversité de l'image



Répartition des différents types de paysage

La superposition des différentes cartes thématiques offre une première image de la répartition des paysages, en amont de la hiérarchisation proposée par la perception. Il s'agit d'une première lecture "objective" de l'organisation des types de paysages qui composent le département du Cher. Elle permet de distinguer des "paysages purs", qui sont déterminés par une modalité thématique unique, ce sont par exemple les paysages de bocage du Boischaut, de la partie occidentale de la vallée de Germigny ou du nord est du Pays Fort, les paysages de plaine de la Champagne Berrichonne, les espaces forestiers de la Sologne et des paysages mixtes, dans lesquels plusieurs déterminants se combinent pour qualifier le territoire : reliefs et vignes en

Sancerrois, paysages forestiers et agricoles dans certains îlots champenois, bois et relief dans le Pays Fort etc... Cette première synthèse met en lumière deux caractéristiques du Cher : la prépondérance de la ruralité et une grande cohérence entre les données de la géomorphologie et la nature des paysages. On peut dire qu'il n'existe pas à ce jour de rupture irrémédiable entre les fondements du paysage et la façon dont son exploitation par l'homme en a façonné l'agencement. Il convient ici d'attirer l'attention sur le fait que cette belle cohérence n'est pas "donnée une fois pour toutes", en effet la tendance générale à l'homogénéisation due à l'évolution récente des pratiques agricoles et à l'extension des influences urbaines commence à se faire

sentir : nous le verrons dans le détail de l'analyse des unités de paysage, un modèle simplifié est en train de conquérir les sites départementaux, à travers un double phénomène d'ouverture des paysages potentiellement cultivables et de fermeture par déprise agricole et reboisement des espaces impropres au labour.

À ce jour la répartition des paysages conserve l'image originelle : le sud et le nord-est bocager et "vert", le nord-ouest forestier, l'openfield central, zébré par les grandes vallées, les versants et leurs paysages singuliers (vignobles et vergers de la cuesta tertiaire, spectaculaires reliefs boisés du Val de Loire et du Val d'Allier) et les paysages urbanisés au niveau des trois principales villes du département.

A-33 VALEUR DE RECONNAISSANCE DES PAYSAGES

Patrimoine et tourisme à l'échelle de la Région Centre placent le Cher dans la position d'un paysage relais, à l'écart

des grands sites majeurs des châteaux de la Loire ou du cœur solognot, mais néanmoins riche d'un fort potentiel qualitatif

fondé sur ce que le département a su préserver de son histoire et de la ruralité berrichonne.

A-331 Les principaux critères

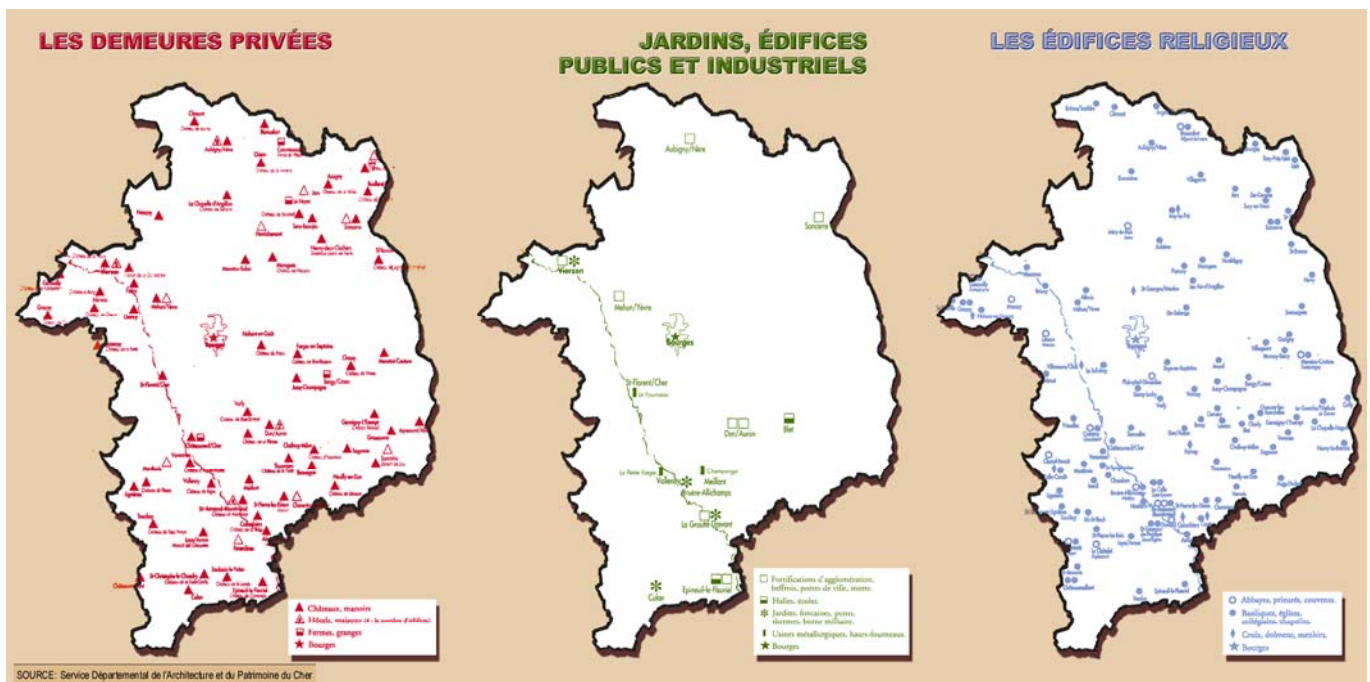
Monuments historiques et sites protégés

Le Berry est riche d'un remarquable patrimoine bâti, dont les cartes page suivante présentent les principaux fleurons. La carte des "demeures privées"²³ fait apparaître châteaux, manoirs, hôtels particuliers et maisons ainsi que les bâtiments agricoles remarquables. On peut constater que les régions d'élevage, les pays de verdure et d'eau sont les plus richement

dotés. Par contraste, la Champagne Berrichonne qui fut avant sa conversion à la grande culture un pays de landes pauvre possède peu d'édifices remarquables, si l'on excepte les abords boisés de la vallée de l'Yèvre. Le Boischaut et la vallée de Germigny sont les sites les plus richement dotés, en particulier en fermes manoirs, ainsi que le Sancerrois et le secteur de Graçay. La deuxième

carte met en évidence le patrimoine que constituent les édifices publics, jardins, édifices divers, ouvrages de défense et bâtiments témoignant du passé sidérurgique de la vallée du Cher. La troisième carte montre les édifices religieux, fort nombreux en particulier dans les vallées du Cher et de l'Arnon, en Boischaut ainsi que dans la vallée de Germigny.

23 : cartes établies à partir de documents fournis par le Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine



La carte ci-contre (page 35) montre les monuments et sites protégés au titre des lois de 1913 et de 1930²⁴; les monuments inscrits et classés sont reportés ici sans distinction, les sites classés et inscrits ont été différenciés. Cette carte confirme l'interprétation précédente : une densité de monuments

importante dans les régions herbagères (Boischaut, Vallée de Germigny et Sancerrois), l'importance patrimoniale de la vallée du Cher qui est l'axe primordial de communication et de peuplement du Berry et une plus faible densité dans les secteurs ouverts (Champagne Berrichonne et les zones boisées moins peuplées

(Sologne). Les sites protégés, qui historiquement renvoient à la notion de paysage pittoresque, sont essentiellement liés à des éléments de relief ouvrant de vastes panoramas (Sancerre, côte de Saint Amand-Montrond, gorges du haut Arnon) et aux milieux humides (Cher, Arnon et l'Allier dans le village d' Apremont).

Tourisme et randonnée

"À 220 km de Paris, le Cher en Berry, tour à tour sauvage et paisible, reposant et exaltant, dévoile le vert de ses bocages, vignobles et forêts, le violet de ses landes, le rose et le gris perle de ses façades, le rouge cuivré de ses toits et le bleu irisé de ses rivières. Chaque couleur est la clé d'un nouveau chemin qui mène au cœur de régions naturelles diversifiées. Tous ces paysages sont jalonnés

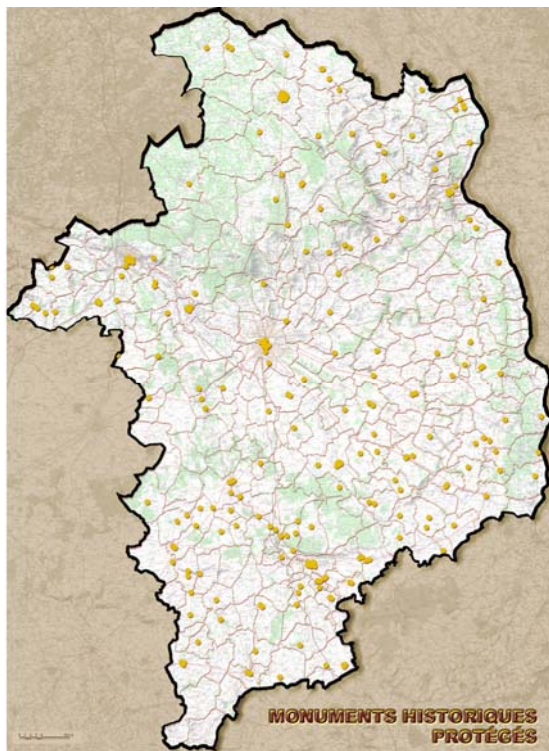
*d'un enrichissant patrimoine architectural et culturel. Visiter le Cher est l'occasion de découvrir des lieux insoupçonnés et merveilleux (...)"*²⁵. Ce texte illustre bien deux des principales caractéristiques des paysages berrichons, la discrétion et la prépondérance du monde végétal dans l'image des sites. Bien entendu le patrimoine bâti remarquable du centre ville de Bourges, de

certains quartiers de Vierzon et en particulier de son remarquable jardin de l'Abbaye ou de Saint Amand attirent les visiteurs et nourrissent de superbes voyages culturels, cependant le cœur rural du Berry, cette symphonie de verdure changeante d'où émerge timidement un clocher ou le pignon d'un manoir composent une immémoriale ruralité qui a su conserver une

24 : loi de 1913 : loi instituant la protection au titre des monuments historiques, elle définit un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres autour de l'édifice concerné dans lequel toute intervention est soumise à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France dans le cas d'un édifice classé et à un avis simple dans le cas d'un édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

loi de 1930 : (articles L.341.1 à L. 341.22 du Code de l'Environnement) - un site classé ne peut être modifié (dans son aspect ou son état des lieux), sauf autorisation du Ministre chargé des sites, ou du Préfet du département selon les cas (après avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages); en site inscrit, les travaux doivent être déclarés quatre mois avant exécution afin de recueillir l'avis simple (ou conforme en cas de démolition) de l'Architecte des Bâtiments de France.

25 : Extrait de la notice de présentation du Cher, in "Découvertes Régionales - carte départementale du Cher", de l'Institut Géographique National.



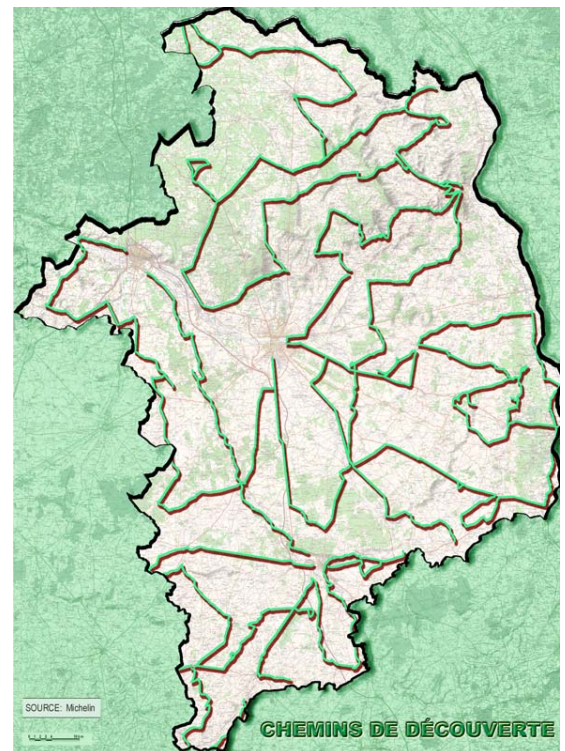
grande part de son intégrité. Les développements touristiques récents se fondent sur cette identité avec en particulier la route des jardins qui unit en un circuit créations ou restaurations récentes (Orsan, Noirlac, Culan) et jardins historiques. Le département a compris précocement que cette ruralité était une forte carte à jouer, puisse-t-elle inciter à interroger les évolutions récentes d'un monde agricole qui tourne le dos à la haie...

Ainsi le Cher offre-t'il certes

Documents d'urbanisme

La répartition sur le territoire des communes disposant d'un document d'urbanisme confirme l'image de département rural²⁶ : seules les communes situées dans les grandes zones de peuplement, en particulier l'axe Vierzon-Bourges, Graçay, la vallée du Cher et la région de Saint Amand et donc soumises à la pression de développement issue de la proximité d'une grande agglomération ou d'une

de grands lieux touristiques avec le Sancerrois, les sites de la Loire et de l'Allier et Bourges, mais également un semis continu de sites de qualité. Ils sont reliés par les chemins que montre la carte ci-dessus, établie à partir des circuits touristiques des guides de voyage régionaux. Ces circuits se fondent à la fois sur le patrimoine architectural et sur la qualité des paysages ruraux (bocages, vallées, patrimoine vernaculaire, patrimoine industriel du dix-neuvième siècle).

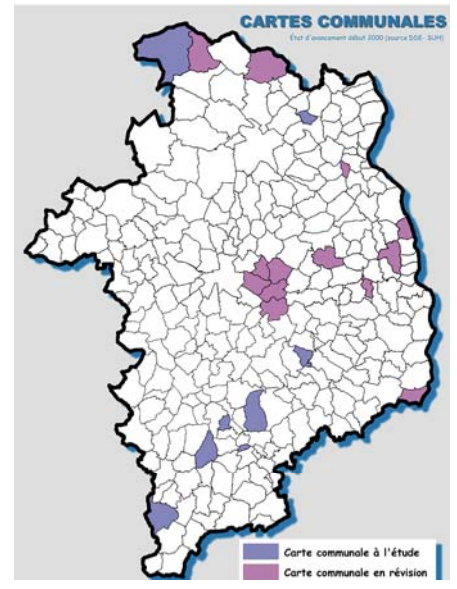
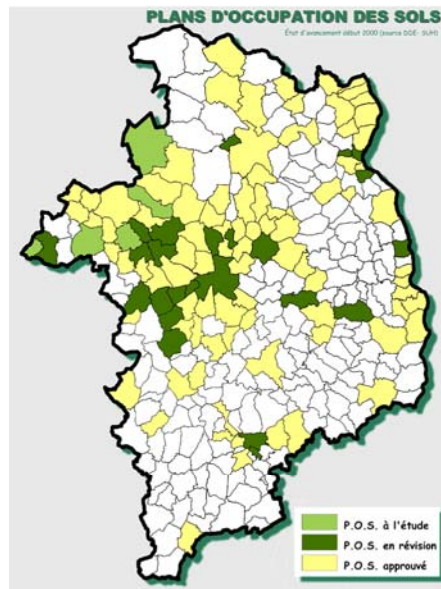
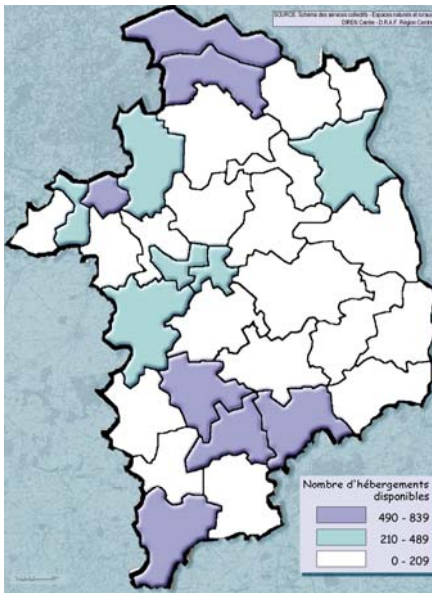


La capacité d'hébergement (voir carte page suivante) est également un bon indicateur de la valeur touristique des sites départementaux. Leur répartition confirme les différenciations dans les valeurs de reconnaissance des paysages départementaux : ce sont les espaces forestiers de la Sologne et de la région de Vierzon, Bourges, le val de Cher et les vignobles (Sancerre, Quincy), le Boischaud et la Marche. C'est bien le tourisme vert qui constitue la principale richesse du Cher.

zone d'emploi, les secteurs dynamiques du val de Loire (Sancerre, proximité de La Charité-sur-Loire, abords de Nevers) disposent de Plans d'Occupation des Sols. La grande majorité du Berry rural proprement dit était dépourvu à l'orée de l'an 2000 de documents d'urbanisme, ce qui témoigne du faible dynamisme démographique des zones agricoles. Ces deux cartes

fournissent pratiquement une image inversée par rapport à celle qu'offrent les données touristiques et patrimoniales : il y a bien dans ce département une dichotomie claire entre des "paysages productifs" que constituent la plaine de grande culture et les zones suburbaines, et des "paysages de la contemplation" faits de bocages, de forêts et de vallées intimistes.

26 : D'après la D.D.E. du Cher, service Urbanisme et Habitat, situation en fin du vingtième siècle.



Carte cantonale des principales zones d'hébergement touristique L'état d'avancement des documents d'urbanisme : une image fortement différenciée.

A-332 Évaluation de la valeur de reconnaissance

Cette carte réunit l'ensemble des informations traitées dans la première partie du paragraphe précédent et la carte des ZNIEFF, présentée au paragraphe A-316, qui situe les principaux sites naturels de valeur, dont nous avons vu qu'ils constituaient l'un des atouts majeurs pour l'attractivité touristique départementale. L'image du département qui s'en dégage confirme l'analyse ci-dessus : le cumul des espaces à forte valeur de reconnaissance montre l'importance des parties nord-ouest et sud du département ainsi que des vallées de la Loire et de l'Allier, tandis que la Champagne Berrichonne apparaît desservie par son image de grande plaine ouverte et de paysage de la production, fortement artificialisé. Le travail sur le terrain, qui montre, nous le verrons une tendance à l'extension du "modèle champenois" sur des franges bocagères fragiles interroge l'avenir. L'image de pays vert est pour le Cher une chance qu'il conviendra de savoir préserver, sous réserve de lui trouver une juste mise en valeur.

